N° 261. — Troisième année. 15 c. à Lyon. — ÉDITION DU MATIN — Au dehors, 20 c. Mardi 23 Septembre 1873.

JOURNAL DE LYON

Administration et Bureaux : rue de l'Hôtel-de-Ville, 63. Bureaux de vente : 41, rue Centrale, 41.

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON *1893*

La rédaction ne répond pas des manuscrits communiqués et ne se charge pas de les renvoyer. — Toute lettre non affranchie ou insuffisamment affranchie sera rigoureusement refusée.

RÉDACTION
76, rue de l'Hôtel-de-Ville, 76

ANNONCES ANGLAISES
20 c. la ligne

PRIX DE L'ABONNEMENT

Ville de Lyon.....	Trois mois : 10 fr.	Six mois : 20 fr.	Un an : 40 fr.
Département du Rhône	— 11 fr.	— 22 fr.	— 44 fr.
Départem. limitrophes	— 12 fr.	— 23 fr.	— 46 fr.
Autres départements,..	— 13 fr.	— 25 fr.	— 48 fr.

Pour l'Etranger, le port en sus.

LES ABONNEMENTS partent des 1er et 16 de chaque mois.

Gérant : C. BENOIT-GONIN

Imprimerie de H. Storck, Lyon.

Le prix de l'abonnement est payable d'avance; on ne servira pas les abonnements non accompagnées d'un mandat sur la poste à l'ordre du Gérant.

Lyon, le 22 Septembre

« Tout est arrangé », disent les uns : — « Tout est perdu », disent les autres, et il nous semble de plus en plus difficile de se faire une opinion exacte sur la marche des négociations engagées à Frohsdorff, à la suite de l'injonction faite aux légitimistes par les chefs du centre droit. Les renseignements publiés par les journaux les plus sérieux, et puisés aux sources « les plus sûres », se trouvent, en effet, démentis l'un après l'autre, et tel haut personnage qu'on fait voyager depuis plusieurs jours, serait tranquillement installé dans une de ses propriétés, d'où il ne songerait point à s'éloigner avant la rentrée de la Chambre.

Ce serait spécialement le cas de M. de Larcy qui, d'après les feuilles légitimistes, ne s'est nullement associé aux démarches actuellement tentées auprès du prétendant. Notons cependant que, de l'aveu des mêmes journaux, si les notabilités du parti se sont abstenues, il n'en est pas moins certain que des négociateurs, officiels ou officieux, se sont mis en campagne, et que du résultat de leur mission dépend l'entente complète des royalistes ou leur rupture définitive.

A en croire certaines correspondances, les « constitutionnels » peuvent dormir sur les deux oreilles : le comte de Chambord a prévenu leurs désirs; son manifeste est tout prêt pour la publication; les concessions y sont aussi larges qu'on l'a voulu; et le tout constituera une déclaration « ultra-libérale ». Ce sera, en un mot, un véritable coup de théâtre. Telles sont, en particulier, les impressions qu'a recueillies le correspondant parisien du *Havre*, et qui sont, on le voit, très peu d'accord avec les renseignements que nous reproduisions hier, d'après la *France*.

Nous avons, au surplus, dans nos Nouvelles du Matin, rassemblé tous les éléments d'information qui nous ont été signalés, et nos lecteurs jugeront sans doute comme nous qu'au milieu de tant d'affirmations contradictoires il serait téméraire de chercher à découvrir la vérité. Ce serait d'ailleurs envisager la situation par son côté le plus mesquin, et donner à ces sourdes menées d'une minorité turbulente plus d'importance qu'elles ne doivent en avoir. Que les royalistes se réconcilient, comme se sont réconciliés les chefs des deux branches de la maison de Bourbon, le fait peut avoir, sans nul doute, des conséquences sérieuses. Mais tant que l'Assemblée n'est pas réunie, tant qu'à la tête du pouvoir se trouve l'illustre serviteur du pays, dont la parole d'honnête homme et de soldat garantit le maintien des institutions existantes, on peut dire qu'il n'y a point péril en la demeure. Bien plus, il devient, de jour en jour plus évident que ces allées et venues des royalistes ont singulièrement accru le discrédit de la cause qu'ils défendent, en opposition aux manifestations significatives de l'opinion publique.

Parmi ces manifestations, nous avons déjà signalé l'attitude, aussi correcte que résolue, des assemblées départementales; les affirmations républicaines d'un grand nombre de « conservateurs », ralliés à la forme du gouvernement actuel; les protestations réitérées de la presse libérale contre toute atteinte aux principes de la révolution; l'expression multipliée enfin des doléances du commerce et de l'industrie, s'élevant, au nom des plus respectables intérêts, contre toute entreprise de nature à produire une nouvelle commotion sociale.

Aujourd'hui la lassitude paraît être arrivée à son comble, et déjà plus d'une voix s'élève pour demander ce que fait, loin de Versailles, l'assemblée des représentants d'un pays, dont on s'arroge publiquement le droit de régler l'avenir, par nous ne savons quelle combinaison propre à éluder son verdict souverain. Le *Bien public*, après avoir constaté l'accroissement du malaise et de l'inquiétude qui, depuis six semaines, pèsent d'un poids si lourd sur les populations, se demande s'il n'est pas temps enfin d'y porter remède.

« Les journaux complices (des intrigues monarchiques), dit notre confrère, ont la naïveté de nous informer que les diverses fractions monarchiques sentent le besoin de s'entendre et qu'elles vont se réunir prochainement pour aviser aux destinées de la France.

« Pourquoi ces réunions privées? Si l'on estime que la situation soit grave, qu'il soit urgent d'y chercher une solution et de régler enfin le sort du pays, c'est l'Assemblée nationale qui doit y pourvoir et non pas un conciliabule d'ambitieux impatients de se distribuer les premiers rôles dans la comédie qu'ils préparent. »

Comédie, en effet! et triste comédie que celle dont le spectacle nous est offert.

Mais s'il est vrai, ainsi que l'assure le *Bien public*, qu'une demande de convocation immédiate de l'Assemblée doive être prochainement soumise à la commission de permanence, peut-être le ministère jugera-t-il enfin qu'il est temps de sortir de son recueillement mystérieux.

La voix de l'opinion parle assez haut pour arriver, nette et claire, jusqu'aux plus hauts sommets des régions officielles; et le pays commence à trouver que le « prélude » est long... et mortellement ennuyeux. Il ne serait pas fâché de savoir quel est, sur ce point, l'avis du cabinet.

INFORMATIONS POLITIQUES

C'est aujourd'hui que s'ouvre la période électorale pour les quatre départements de la Loire, le Puy-de-Dôme, la Nièvre et la Haute-Garonne.

Le parti républicain soutient, on le sait, dans ces trois derniers départements les candidatures de M. Girot-Pouzol, de M. Turigny et de M. de Rémusat.

Dans la Loire, les républicains n'ont pas encore fixé leur choix. Nous tiendrons nos lecteurs au courant de ce mouvement électoral qui emprunte une importance considérable aux circonstances actuelles.

—

Trois députés du Puy-de-Dôme, MM. Bardoux, Roux et Salneuve, membres de la gauche républicaine, viennent d'adresser à leurs électeurs une circulaire dans laquelle ils font allusion au scrutin qui va s'ouvrir dans ce département. Il s'agit de donner un successeur à M. Moulin, décédé le 23 avril 1873, et qui appartenait à la droite modérée.

Les trois députés que nous venons de citer ne signalent aucune candidature au choix de leurs électeurs, mais les conseils qu'ils leur donnent nous semblent excellents. Il font appel à tous les citoyens honnêtes et sincères pour leur recommander de serrer leurs rangs et de rester unis « sous le drapeau de la Révolution française. »

C'est en effet ce drapeau menacé qu'il s'agit aujourd'hui de défendre.

—

A propos des collèges que le gouvernement n'a pas jugé à propos de convoquer, le *Journal des Débats* fait un calcul qui nous semble mériter d'être reproduit.

On sait qu'il reste treize départements à consulter et quatorze députés à nommer.

« A ne considérer que le nombre des députés à nommer, ils ne constituent, il est vrai, que la cinquantième partie environ du total de la représentation nationale. Mais ce n'est pas là le calcul qu'il faut faire, dit ce journal.

« Pour bien comprendre l'importance qu'aurait eue un appel général à tous les collèges vacants, on doit remarquer que l'élection se fait au scrutin de liste.

« Or ces treize départements représentent une population de plus de 6 millions d'habitants, le sixième de toute la France, et le chiffre énorme de plus de 1,700,000 électeurs, près du cinquième des inscrits. Trois de ces départements ont plus de 500,000 habitants, trois autres en ont de 600,000 à près de 800,000. De grandes et riches cités, Rouen, le Havre, Brest, Limoges, Arras, Avignon, auraient été conviées au scrutin.

« On conçoit quelles conséquences auraient eues les élections partielles du 12 octobre, faites avec cet ensemble. Elles auraient assurément donné de précieuses indications sur la situation politique du pays, sur les sentiments et les vœux des électeurs.

« Le gouvernement a craint sans doute cette imposante manifestation de la volonté nationale. »

—

Une dépêche de l'agence Havas annonce que M. Germain Casse, candidat républicain, a été élu député de la Guadeloupe par 5,900 voix, contre 2,500 données à M. Paul de Cassagnac.

Nous ne mettons pas en doute que M. Germain Casse ne soit élu député de la Guadeloupe; mais, le scrutin de ballotage ayant lieu seulement hier 21 septembre, il nous semble avec le *Siècle* que l'agence Havas doit être légèrement en avance. Pour nous, nous ne comptons sur une nouvelle formelle que pour la fin de la semaine.

—

On lit dans le *Constitutionnel* :

« On parle d'un projet qui compte déjà un grand nombre de partisans. Il s'agirait de faire confirmer, par un plébiscite, la prorogation simultanée, et pour une durée égale, des pouvoirs du maréchal et de l'Assemblée.

« On prétend que la consécration donnée à cette mesure par la nation armerait le président de la République d'une autorité incontestable, qui lui est nécessaire d'ailleurs pour assurer l'ordre tant matériel que moral.

« Cette combinaison donnerait absolument satisfaction aux doctrines que n'a cessé de professer le *Constitutionnel* chaque fois qu'il a été question de toucher à notre pacte fondamental. »

Cette note n'est, sans aucun doute, qu'un ballon d'essai du parti bonapartiste.

—

On assure que le gouvernement français, acceptant les avis qui lui auraient été donnés par des autorités compétentes en ces matières, est résolu à faire exécuter, avec toute l'activité désirable, un plan général de travaux pour relier les unes aux autres toutes les fortifications de la France, en les combinant avec les forts de Paris.

C'est par suite de cette résolution que l'on a vu les officiers de l'état-major à l'œuvre sur les points culminants de Paris.

—

Les journaux donnent quelques détails sur les réceptions faites à Vienne, en l'honneur du roi d'Italie. L'intérêt en est fort médiocre.

Les dernières nouvelles annoncent qu'à la revue des troupes qui a eu lieu aujourd'hui, en l'honneur du roi d'Italie, il y avait 12,000 hommes et 88 canons.

Tous les archiducs et ambassadeurs allemands, le comte Robillant, les attachés militaires, de nombreux officiers étrangers et une foule immense assistaient à la revue.

Quatre officiers français ont été présentés à l'empereur sur le champ de parade.

Le temps était très-beau.

Le roi est attendu ce soir à Berlin.

—

Le peuple neuchâtelois a été appelé à voter, durant les trois journées du 12, du 13 et du 14 septembre, sur la question de savoir s'il voulait que, soit le Grand-Conseil, soit une constituante, missent la main à l'œuvre pour la révision de la constitution cantonale sur les quatre points suivants : la réduction de la durée du séjour obligatoire préalable pour l'exercice des droits électoraux; le maintien absolu de la disposition qui exclut de l'exercice du droit d'élection les contribuables n'ayant pas payé les taxes dont ils sont débiteurs envers l'Etat; l'extension des droits du peuple; la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

Nous n'avons pas encore sous les yeux les chiffres des diverses votations dont le dépouillement a dû nécessairement être d'une certaine longueur; mais nous savons déjà que le peuple neuchâtelois a répondu négativement à la troisième et à la quatrième question, tandis qu'il a répondu affirmativement à la première (extension du droit électoral des Suisses) et à la seconde (révision du droit électoral des contribuables en retard de payement).

LE SYNODE DU DIOCÈSE DE LYON

Nous avons en son temps fait connaître à nos lecteurs que, par lettre-circulaire et mandement du 25 juillet dernier, monseigneur l'archevêque de Lyon avait convoqué pour aujourd'hui lundi 22 septembre, au grand séminaire de Saint-Irénée un synode diocésain auquel sont appelés les vicaires généraux et chanoines titulaires de la primatiale, le supérieur et les professeurs du grand séminaire, tous les curés titulaires, les supérieurs des petits séminaires, les supérieurs des RR. PP. capucins, dominicains, jésuites, carmes, maristes, lazaristes et des prêtres de Saint-Irénée, dits missionnaires des Chartreux, et enfin les prêtres délégués par les cantons, à raison d'un député par chacun des cantons qui comptent moins de douze paroisses, et de deux par les autres cantons.

L'objet du synode est la confection de statuts qui auront trait : 1° *à l'organisation ecclésiastique du diocèse*, c'est-à-dire de sa division générale en archidiaconés et de sa subdivision en archiprêtrés; 2° aux *devoirs généraux des ecclésiastiques et aux devoirs spéciaux des prêtres à charge d'âmes*; 3° *aux choses ecclésiastiques*, c'est-à-dire aux *sacrements*, au *culte*, aux *droits et biens temporels des églises et du clergé*; 4° aux *jugements ecclésiastiques*, c'est-à-dire aux *diverses formes des jugements ecclésiastiques* et aux *peines* qui sont l'objet de ces jugements.

Enfin le synode devra s'occuper encore de diverses questions qui ne sont pas comprises dans le programme général que nous venons d'énoncer, et parmi lesquelles se trouve la question si grave, si délicate, de la *division du diocèse*.

Nous ne croyons pas nous tromper en disant que, malgré l'importance des choses d'organisation intérieure qui vont être décidées dans le synode, la question capitale qui y sera soulevée est celle du démembrement du diocèse de Lyon, démembrement qui serait effectué, comme on sait, par la création d'un évêché séparé, auquel on affecterait pour circonscription le département de la Loire.

Sous le régime des concordats, qui est actuellement celui de la France, ce projet intéresse aussi bien les laïques que les ecclésiastiques. Il ne s'agit plus seulement d'affaires purement religieuses, mais aussi d'affaires civiles. On comprendra donc que nous ne la laissions pas passer sans nous en occuper.

On peut se permettre de supposer que ce n'est pas tout à fait de gaîté de cœur que Mgr Ginouilhac s'est décidé à poser cette question devant le synode, dont peut-être elle motive principalement la convocation. Nous vivons en un temps où les plus grands ne sont pas toujours beaucoup plus libres que les plus petits dans la détermination de certains de leurs actes.

Il semblerait même que Mgr Ginouilhac ne se fît pas beaucoup d'illusions sur l'issue finale : « Nous ne « pourrions, alors même que nous le « voudrions, dit-il, éluder aujourd'hui « la question si grave de la division du « diocèse, non qu'il nous appartienne « de la trancher, mais parce qu'il est « bon qu'elle soit sérieusement étudiée « sur les lieux par des hommes compé- « tents.... *Y aurait-il lieu de préparer, dès aujourd'hui, une séparation qui semblerait inévitable*, « nous n'avons pas cru que ce fût un « motif d'ajourner notre synode.... »

Y a-t-il lieu, comme le feraient supposer les paroles du vénérable prélat, d'abandonner ainsi la partie? — nous ne le pensons pas. Aux termes de l'article 2 du concordat de 1801, l'établissement et la circonscription des évêchés doivent être concertés entre le gouvernement et le Saint-Siége. Par conséquent un évêché ne peut être érigé sans le concours et le consentement réciproque du chef de l'Etat et du pape, et, de plus, une loi a été reconnue nécessaire pour l'autoriser (le 18 germinal, an X).

Nous n'ignorons pas qu'il a été convenu que des députés présenteront à la rentrée un projet de loi pour le démembrement de l'Eglise de Lyon; peut-être même obtiendra-t-on, par voie de pression, que le gouvernement présente lui-même ce projet. Mais bien que l'Assemblée actuelle ait trop souvent fait preuve de docilité aux injonctions de l'opinion ultramontaine, nous aimons à croire qu'elle y regardera à deux fois avant de briser les intérêts moraux et matériels attachés à la conservation de l'ordre de choses existant. On se demande d'ailleurs quel prétexte on pourra invoquer si, comme nous en avons l'assurance, non seulement le synode dans son ensemble, mais le clergé du département de la Loire, le premier intéressé, coupe court à ces excès de zèle en se prononçant contre la division?

La pensée de démembrer le diocèse n'appartient pas en effet au département au profit duquel on voudrait le faire. Elle vient de plus haut et de plus loin. Il est notoire que la population de la Loire, aussi bien que son clergé, sont hostiles à la division. Si l'on en amène une partie à se prononcer en sens contraire, ce ne sera que par l'effet de ces intrigues que l'on voit trop souvent employer dans des questions qui ne devraient relever que de la conscience. La raison en est simple. Le clergé comme les fidèles de la Loire tiennent au prestige du diocèse de Lyon, à son importance, à ses traditions, au souvenir de son rôle historique. Pour le prêtre et même pour le simple fidèle, un diocèse est aussi une patrie.

Aussi a-t-on fait remarquer avec raison que l'idée de la séparation, qui remonte déjà à bien des années, a toujours été présentée et soutenue par des laïques, et des laïques seulement d'une certaine opinion. On avait ajourné ces espérances à la mort du cardinal de Bonald. En 1870 on put donc poser la question de façon plus pressante. Les zélés qui poussaient au démembrement avaient le désir de profiter de l'occasion pour introduire un évêque ultramontain de plus dans le concile qui devait prononcer sur l'infaillibilité pontificale.

Un haut personnage ecclésiastique de notre diocèse, considéré pour sa science aussi bien que pour ses qualités personnelles, vit M. Emile Ollivier, alors ministre de la justice et des cultes, et en reçut l'assurance que le diocèse serait conservé intact. Vint ensuite la guerre, et c'est seulement dans ces derniers temps que les influences dans le sens de la division ont pu de nouveau agir.

Les raisons invoquées pour ce démembrement ne sont pas, comme c'est trop souvent l'usage, les véritables. Des raisons apparentes, il n'y en a qu'une qui mérite l'honneur de la discussion : c'est l'étendue trop vaste du diocèse. On prétend que le diocèse ne peut être administré convenablement. On exhume pour les besoins de la cause une règle de discipline ecclésiastique, remontant au moins au concile de Trente, et ensuite de laquelle les titulaires de siéges épiscopaux doivent, dans le délai de cinq années, visiter toutes les paroisses de leur diocèse. Or, dit-on, il y a environ six cent cinquante paroisses dans le diocèse, et un grand nombre sont situées dans des régions montagneuses. De là impossibilité d'accomplir les prescriptions, etc., etc.

Or, il faut remarquer que ces conditions prétendues n'empêchent pas le diocèse de Lyon d'être un des plus florissants, si ce n'est le plus florissant de la France; que ces paroisses, prétendues délaissées, sont certainement les plus fidèles de toutes; que la visite épiscopale est d'année en année rendue plus facile par la création de nouveaux chemins de fer et de nouvelles routes; que la prescription qu'on exhume n'a pas le caractère comminatoire qu'on veut bien lui attribuer, mais qu'elle a le caractère d'une simple obligation morale, dont l'observation demeure soumise aux circonstances. Selon le droit canon, le concile légifère pour le droit commun, mais c'est aux évêques de régler le droit particulier. Enfin, pour achever de calmer ces consciences si scrupuleuses, il suffira de remarquer que le concordat, librement consenti par le Saint-Siége, en réduisant de *cent cinquante-huit* à *soixante* le nombre des siéges épiscopaux a implicitement abrogé toutes les dispositions matériellement incompatibles avec les déterminations prises par le Saint-Siége.

La raison véritable, la « pensée de derrière la tête », c'est que la curie romaine s'efforce de diminuer de plus en plus la distance qui sépare le simple prêtre de l'évêque, afin de tenir davantage celui-ci sous sa domination. Elle tient donc à multiplier les siéges, parce qu'à mesure qu'on les multiplie ils diminuent d'importance, et qu'à mesure que leur importance diminue, la prépondérance du pouvoir central augmente. Il s'agit de réduire peu à peu les évêques (ce qui est déjà presque accompli depuis 1870) au simple rôle de vicaires apostoliques.

Que de pas déjà faits dans ce sens à l'aide de la faiblesse ou de la connivence des pouvoirs civils! Les *soixante* siéges, stipulés par le concordat, étaient devenus *quatre-vingt-un* en 1870, sans compter, bien entendu, ceux d'Algérie et des colonies. Et cela, quoique en pleine Restauration, en 1817, la Chambre des députés eût obligé le ministre à retirer le projet de concordat qui augmentait le nombre des siéges arrêté en 1801! Peu à peu nous reviendrons à ces évêchés minuscules dont l'Italie est encore couverte, et auxquels pensait sans doute Pie IX, lorsqu'au moment de la question de la liturgie lyonnaise, recevant un curé de Lyon envoyé en députation, il demanda combien sa paroisse comprenait d'âmes. — Près de vingt-cinq mille, Saint-Père, répondit le curé. — Mais c'est un diocèse, fit le Saint-Père.

La curie romaine remplit en ce moment un rôle très exactement semblable à celui de la Royauté française, lorsque, pour consacrer sa domination absolue, elle s'acharna, durant des siècles, à abattre, avec l'aristocratie, toutes les institutions d'indépendance locale. La terrible centralisation moderne, en effet, n'est pas, comme on le croit trop généralement, l'œuvre de Napoléon Ier; elle est l'œuvre de la monarchie. Napoléon n'eut guère qu'à changer les noms d'intendants en ceux de préfets.

Pour cette lutte la monarchie a plus d'une fois cherché aide dans l'insubordination contre les supériorités naturelles ou établies. De même, voyons-nous aujourd'hui, dans l'ordre ecclésiastique, le pouvoir central se prêter volontiers à l'oubli des règles ou usages de la hiérarchie, quand il croit y trouver quelque avantage. Nous avons vu, au temps du concile, l'agitation organisée par l'*Univers* aboutir à ces adresses du bas-clergé qui passaient par-dessus la tête des évêques pour aller à Rome protester contre les opinions de ces évêques. Hier, nous voyions, dans le diocèse même, se célébrer des *triduum*, en conformité des brefs romains, mais en dehors de toute approbation de l'ordinaire. Ces dérogations à la discipline, considérées non sans complaisance en haut lieu, et que les supérieurs ecclésiastiques sont obligés de sublir tellement les temps où nous vivons sont peu réguliers, ces dérogations sont significatives.

Le démembrement de l'Eglise de Lyon, s'il s'accomplit, sera, pour le pouvoir central, une nouvelle et décisive victoire. Mais l'histoire est là pour nous dire si le principe monarchique a gagné à l'absorption de toutes les forces vitales de la nation, et nous permettra, par analogie, de tirer les conséquences.

La lettre de M. de Chambord à Mgr Guibert

On lit dans la *France* :

L'*Union*, la *Gazette de France* et le *Monde* continuent à garder le silence sur la nouvelle que nous avons donnée avant-hier. L'*Univers*, seul, se décide à y faire allusion dans une note ainsi conçue :

« Ces jours derniers, la *France* se croyait en mesure d'affirmer que M. le comte de Chambord avait écrit à Mgr Guibert pour le féliciter de son mandement relatif à la situation du saint-père.

« Aujourd'hui, le *Courrier de Paris* prétend que M. le comte de Chambord vient d'écrire à un de ses amis des Deux-Sèvres pour démentir cette nouvelle.

« Nous soupçonnons la *France* et le *Courrier de Paris* d'avoir parlé, l'un et l'autre, absolument au hasard. »

L'observation est trop timide pour être acceptée comme une rectification. Il y a loin encore de cette note dubitative au « démenti plus formel aujourd'hui qu'hier » que l'agence Havas prétend pour la seconde fois avoir recueilli « dans les cercles légitimistes. »

Nous restons donc fondés à croire de plus en plus à l'exactitude de nos informations. Cette conviction nous dégage de la réserve dans laquelle nous avions cru devoir nous renfermer tout d'abord. Nous publions, en conséquence, avec tous les détails qu'elle renferme, la correspondance où nous avons puisé notre premier renseignement. L'*Univers* pourra voir que nous n'avons point « parlé *absolument au hasard.* »

Rome, le 17 septembre.

Je suis en mesure de vous affirmer que l'on a reçu à l'archevêché de Paris une lettre du comte de Chambord félicitant Mgr Guibert à l'occasion de son mandement.

On me dit en outre que deux ou trois personnages appartenant au parti légitimiste auraient eu communication de cette lettre; ils s'en seraient montrés extrêmement émus et auraient insisté très-vivement auprès de l'archevêque pour qu'il ne la livrât pas à la publicité.

Sur ce dernier point, la personne de qui je tiens ces renseignements — personne à même d'être bien informée — ne se montre pas aussi affirmative. Elle ne parle que par ouï dire. Mais l'existence de la lettre est un fait positif.

Il est positif aussi que l'existence de cette lettre est connue au Vatican. Mgr Guibert en a transmis une copie au pape, pour le consulter, vraisemblablement, sur l'opportunité d'une publication. Il semble que le saint-père n'ait pas encore pris de décision à ce sujet; du moins, hier encore, on discutait la question au Vatican.

Le cardinal Antonelli fait, paraît-il, les plus grands efforts pour empêcher la publication de cette lettre; mais il n'est pas certain qu'il réussisse, à moins qu'il ne se trouve, sur ce point, d'accord avec les jésuites, dont l'influence est aujourd'hui toute puissante sur l'esprit de Pie IX.

La personne qui me donne ces détails n'a pas eu sous les yeux la lettre du comte de Chambord, et n'a pu m'en faire connaître la teneur. Mais d'après ce qu'elle a entendu dire autour d'elle, au palais du Vatican, ce nouvel écrit du chef de la maison de Bourbon contiendrait une adhésion sans réserve aux principes et aux idées exposées par Mgr Guibert dans son mandement. S'il en est ainsi, je comprends qu'on hésite à le livrer à la publicité; mais le comte de Chambord n'aurait-il pas le droit de se montrer blessé du désaveu indirect que lui infligent par là ses partisans?

X...

LE BACCALAURÉAT

ET LE RAPPORT DE Mgr DUPANLOUP

Le conseil supérieur de l'instruction publique avait chargé plusieurs de ses membres d'examiner les modifications et les réformes qu'il conviendrait d'introduire dans l'institution du baccalauréat. Cette commission était composée de MM. l'archevêque de Rouen, président; Egger, secrétaire; l'archevêque de Paris, l'évêque d'Orléans, Patin, Milne Edwards, Edouard Laboulaye, Ravaisson, Pardinoux, l'abbé Bourgeois, de Gaillard, Isidor, le général d'Outrelaine, l'amiral Lecornulier de Lucinière.

Après de longues délibérations, Mgr Dupanloup a rédigé un rapport conforme aux conclusions de la commission, rapport que nous croyons utile de résumer en quelques lignes.

Le baccalauréat es-lettres serait divisé désormais en deux épreuves distinctes : l'une, qui serait subie après la rhétorique, les candidats étant âgés d'au moins seize ans; l'autre, après la philosophie : les deux épreuves séparées l'une de l'autre par une année d'intervalle et d'études.

La première épreuve comprendrait les lettres, l'histoire et la géographie.

La seconde, la philosophie, les sciences et les langues vivantes.

Les candidats ne seraient admis à cette seconde épreuve qu'après avoir subi convenablement la première.

Ceux qui n'auraient pas été reçus pour l'examen des lettres, après la rhétorique, au mois d'août, seraient admis, s'ils étaient âgés de plus de dix-neuf ans, à se représenter une seconde fois à cet examen au mois de novembre.

Pour le baccalauréat ès-sciences, l'âge serait également fixé à dix-sept ans. La première épreuve, l'épreuve littéraire, celle qu'on pourrait subir dès l'âge de seize ans, serait commune aux deux baccalauréats.

Tous les candidats seraient tenus de la passer.

La deuxième épreuve seule différerait, et la partie scientifique y serait plus ou moins étendue, selon que l'on voudrait obtenir l'un ou l'autre diplôme, mais la philosophie y aurait toujours sa place. A dix-sept ans, les jeunes gens pourraient être reçus bacheliers ès-sciences, et il leur resterait encore trois ans pour étudier les mathématiques spéciales, s'ils se destinent à l'Ecole normale ou aux écoles militaires.

Le rapporteur demande que les professeurs n'aient jamais plus de vingt-cinq élèves dans les classes de grammaire et plus de trente ou quarante dans les classes élevées; il insiste d'une façon toute particulière pour que l'on maintienne avec une vigueur inflexible le niveau des « examens de passage » d'une classe à une autre et cela pour toutes les classes sans exceptions.

Telles sont les principales modifications qui ont trouvé place dans le rapport de l'évêque d'Orléans.

Dans une circulaire qu'il vient d'adresser aux doyens des diverses Facultés, et que nous avons insérée hier, M. le ministre de l'instruction publique en reproduit les conclusions qu'il soumet à leur examen, avec prière de lui adresser à bref délai le résultat de leurs observations à cet égard.

ÉCHOS DE PARTOUT

Le roi et la reine des Belges sont arrivés avant-hier soir à Paris.

M. le baron Beyens, accompagné de M. de Bounder de Melsbroeck, conseiller de légation, les attendait à la gare.

Le roi et la reine resteront peu de temps à Paris. On sait qu'ils ne font que passer pour se rendre à Biarritz.

***

M. Buffet doit revenir jeudi à Versailles pour présider la commission de permanence. Mais, aussitôt après la séance, il repartira pour les Vosges, où il restera jusque vers le 10 octobre.

***

M. Larrieu, député de la Gironde, était hier soir à toute extrémité.

M. Larrieu est un des plus riches propriétaires de la Gironde, c'est à lui qu'appartient le clos de Mont-Brion.

Il est membre de l'*Union républicaine*.

***

Il est question de la création, dans un délai très-rapproché, de 18 nouveaux régiments d'infanterie.

Ces formations sont une conséquence de la loi sur l'organisation de l'armée. Elles ne créeraient pas de nouvelles charges pour le budget par suite de la suppression des quatrièmes bataillons.

Les nouveaux régiments seraient commandés par des lieutenants-colonels indistinctement, ce qui n'obligerait pas à augmenter les cadres supérieurs.

***

De l'opinion bonapartiste comme le meilleur préservatif contre les grèves.

On lit dans l'*Ordre* :

« On sait que le dernier ministère, préoccupé des troubles qui naissent dans certains centres manufacturiers à l'occasion des salaires, avait adressé aux chefs des usines les plus considérables une sorte de questionnaire relatif aux grèves. On nous rapporte à ce sujet un fait assez significatif.

« Un grand industriel du Nord, officiellement consulté, répondit : « Chez moi pas de grèves. »

« — Comment faites-vous ?

« — C'est bien simple : sur les 2,400 ouvriers que j'emploie, 2,000 sont bonapartistes et je n'ai pas de républicains chez moi.....

« Le ministre n'en demanda pas davantage. »

Ce qui prouve tout simplement que le ministre était facile à contenter.

***

Toutes les chambres de commerce du territoire français vont être appelées à donner leur avis sur l'entreprise projetée de construction d'un tunnel de 35,400 m. entre la France et l'Angleterre, galerie rattachée par des souterrains de 6 kilomètres environ sur chaque rivage au réseau des chemins de fer.

L'EMPEREUR DU MAROC.

On sait que l'empereur du Maroc est mort et que son fils vient de succéder au trône. Le *Temps* nous fournit sur le souverain décédé quelques renseignements intéressants.

Sidi-Mohammed était monté sur le trône à la fin de l'année 1859, où il succéda à son père Abder-Rhaman. Le règne de ce dernier avait été traversé par plusieurs différends avec les puissances européennes, terminés presque tous au désavantage du Maroc ; celui du fils fut marqué par de graves difficultés avec l'Espagne.

La guerre ne tarda pas à être déclarée.

Sous le commandement du maréchal O'Donnell, les troupes espagnoles s'emparèrent de Tétuan, marchèrent sur Tanger et défirent en deux batailles successives l'armée du Maroc. L'empereur dut demander la paix, qui fut signée le 26 mars 1860.

Après ces échecs, Sidi-Mohammed fit des efforts persistants pour renouer des relations amicales avec les divers Etats de l'Europe. Il prit quelques mesures en faveur de la navigation, ordonna la construction de plusieurs phares sur les côtes de son royaume, et montra les meilleures dispositions pour les bâtiments européens qui relâchaient dans les ports du pays. Mais ces égards mécontentèrent les Marocains, qui demandèrent la perception de droits de douane très-lourds sur les marchandises débarquées. L'empereur dut résister vivement à ces protectionnistes, qui transformèrent aisément en question dynastique une pure question commerciale.

Sidi Mohammed fut sommé d'abdiquer. Il répondit par la force à ces provocations, et enfin, en 1864, il promulgua un décret qui accordait aux Européens la liberté du commerce dans toute l'étendue du Maroc.

NÉCROLOGIE

NÉLATON

La science vient de faire une perte cruelle. Le docteur Nélaton est mort hier matin, à neuf heures et demie, dans sa soixante-septième année. Il était né à Paris le 17 juin 1807.

M. Nélaton était, selon l'expression consacrée, le fils de ses œuvres. Son père, capitaine de la garde impériale, était mort à Waterloo et l'avait laissé aux soins d'une tendre mère assez favorisée de la fortune pour ne point imposer à ses enfants une profession.

A dix ans, Auguste Nélaton entra au collége et il en sortit après avoir fait d'excellentes études pour se livrer avec ardeur à l'étude de la médecine. Guidé par les leçons de Dupuytren, il fut reçu successivement externe, interne, docteur au mois de décembre 1830, chirurgien des hôpitaux, agrégé de la Faculté et professeur de clinique chirurgicale en 1851 ; trois années auparavant, il avait été nommé chevalier de la Légion d'honneur.

En 1856, l'Académie de médecine lui ouvrit ses portes.

Mais sa grande réputation date surtout de 1862.

A cette époque, Garibaldi, blessé au pied, était réfugié à la Spezzia, où il recevait les consultations de nombreux médecins dont l'opinion était unanime à reconnaître l'absence de projectile dans la plaie.

Les médecins anglais Patridge, — russe, Périgoff, — italiens, Ripari, Albanesse, Cypriani, — répondaient invariablement après l'examen de la blessure : Il n'y a pas de balle. Alors le général voulut consulter un docteur français, et, le 28 octobre 1862, il reçut la visite de Nélaton, qui était accouru, sur la demande du malade, à la Spezzia.

Voici la relation textuelle de l'examen que l'illustre praticien fit de la blessure :

« A l'aide du stylet j'explorai la plaie. Arrivé à une profondeur de deux centimètres et demi, je trouvai un corps résistant, dur, rendant à la percussion un bruit sourd, très différent de celui qui résulte du contact avec le tissu compacte névrosé, et ne donnant pas non plus l'idée d'un frottement sur la surface rugueuse du tissu spongieux. En inclinant le stylet je dépassai l'obstacle et trouvai une résistance osseuse à une profondeur de cinq ou six centimètres.

« Le premier obstacle était évidemment la balle. Je le déclarai au général, et lui offris de s'en assurer par lui-même. A cet effet je lui donnai un stylet muni à son extrémité d'un morceau de porcelaine de Sèvres à surface rugueuse. Le général l'introduisit lui-même dans la plaie, y trouva l'obstacle, contre lequel il appuya fortement le stylet, puis le retira. Le morceau de porcelaine n'était plus blanc, mais recouvert d'une mince couche noirâtre à l'aspect métallique, et que l'analyse démontra n'être autre chose que du plomb.

« Plus de doute, la balle était là !

« Le général me pria de l'enlever immédiatement. Cela était possible, sans doute, et l'opération, simple du reste, aurait eu l'avantage de calmer les impatiences, et de donner satisfaction à bien des aspirations plus généreuses que réfléchies. Il aurait fallu faire des incisions qui auraient agrandi et enflammé la plaie. Je voulus dilater graduellement le canal de la plaie jusqu'à la balle, par des cylindres de racines de gentiane de volumes de plus en plus grands ; puis le jour où le canal aurait eu le diamètre de la balle, saisir celle-ci simplement à l'aide d'une pince à anneaux. »

Nélaton avait encore un autre motif pour ne pas faire l'opération immédiatement. Dix-sept médecins devaient se réunir le lendemain autour du blessé, et malgré la certitude qu'il avait acquise de la présence de la balle, le docteur Nélaton ne voulut pas devancer leur décision.

Le lendemain, en effet, la consultation eut lieu, les chirurgiens maintinrent l'opinion qu'ils avaient émise, à l'exception toutefois de deux Italiens, Albanesse et Cypriani.

Mais Garibaldi était suffisamment convaincu et il exigea que la balle fût extraite selon les prescriptions de Nélaton.

Peu de temps après, l'expérience donnait raison au savant docteur français et confondait tous ses collègues.

Ce fait fit naturellement beaucoup de bruit dans le monde savant et rendit populaire le nom déjà célèbre de Nélaton.

L'année suivante, 1863, il était nommé membre de la section française du jury international de la seconde exposition de Londres et promu au grade de commandeur de l'ordre de la Légion d'honneur le 24 janvier.

En 1867, M. Nélaton eut encore un moment de gloire.

Ce fut lui qui sauva le prince impérial d'une maladie qui mit ses jours en danger. Quelque temps après, il donna sa démission de professeur à la Faculté, et fut nommé grand-officier de la Légion d'honneur, puis sénateur le 14 août 1868.

Le docteur Nélaton était un clinicien remarquable.

Les cours qu'il fit à l'Ecole et qu'il publia plus tard sous le titre de : *Pathologie chirurgicale*, resteront comme des chefs-d'œuvre du genre.

Ils sont conçus en termes si limpides, les descriptions y sont faites avec une telle simplicité, que les moins initiés à la science médicale peuvent les consulter avec fruit. Aussi ses leçons, toujours suivies avec une grande assiduité, ont-elles fait de nombreux et très-brillants élèves, parmi lesquels nous citerons le docteur Doibeau.

Comme praticien, Nélaton opérait avec une habileté, une assurance et une légèreté de main surprenante.

Délaissant souvent les moyens connus, — comme pour découvrir la balle de Garibaldi, — il savait convertir en autant d'appareils tous les objets qui se trouvaient à sa portée.

Nélaton avait épousé, au lendemain de sa thèse, une jeune fille qui lui avait apporté 70.000 fr. de rente.

Cette fortune lui permettait de vivre un peu pour lui-même.

Il préféra se consacrer à l'humanité, employant les rares instants qu'il pouvait distraire au travail, au plaisir de la chasse dans sa propriété de Maclou, ou à l'étude du grec, qu'il aima passionnément. *(Moniteur.)*

NOUVELLES A LA MAIN

Le docteur Milcent, qui vient de mourir, était un des principaux représentants de la doctrine homœopathique.

SITUATION DES ÉCOLES MUNICIPALES

Dans un moment où ce que l'on a appelé : l'affaire des écoles, préoccupe au plus haut degré et à juste titre, le public lyonnais, on ne saurait, pour s'éclairer, avoir recours à trop de renseignements. Parmi les nombreux documents qui peuvent apporter le plus de lumière sur cette grave question, il n'en est pas, de plus intéressant, suivant, nous ni de plus utile à consulter, que l'*état de situation* des écoles de Lyon, qui se trouve joint au rapport annuel de M. l'inspecteur primaire, distribué au conseil municipal. C'est à ce titre que nous nous empressons de le reproduire, comptant que nos lecteurs nous sauront quelque gré de leur fournir une source précieuse et nouvelle d'informations. C'est d'ailleurs la première fois que cette pièce importante a été communiquée au conseil municipal. Les administrations précédentes s'étaient toujours refusées à la produire, et il a fallu les circonstances exceptionnelles de la dernière discussion pour l'obtenir.

En dehors du tableau contenant l'*état de situation*, le rapport de M. l'inspecteur ne présente rien de particulièrement saillant. Nous y trouvons pourtant cette observation qui indique un véritable progrès vers les méthodes rationnelles d'enseignement, que « les instituteurs « comme les institutrices attachent beaucoup moins d'importance au rôle de la mémoire et se préoccupent plus sérieusement de la culture « de l'intelligence. »

On ne peut que se féliciter de voir les écoles municipales prendre cette excellente direction et entrer enfin dans la mise en pratique de cet *enseignement de choses* dont les esprits les plus éclairés demandaient l'application et qui a donné à l'instruction primaire telle qu'elle est pratiquée en Angleterre et en Allemagne une incontestable supériorité.

Nous ne doutons pas que cette méthode d'enseignement ne porte parmi nous de semblables fruits, mais nous nous associons à M. l'inspecteur dans les regrets qu'il manifeste de voir les pères de famille persister dans la funeste habitude de n'envoyer leurs enfants aux écoles que jusqu'à l'âge de douze ans. Les instituteurs comme les institutrices, se consument en efforts impuissants, et il faudra refaire sur nouveaux frais ces éducations manquées, à l'aide des classes d'adultes.

« Les institutrices, de leur côté, dit le rapport, s'acquittent de leurs fonctions avec zèle. » Cela est fort bien et elles méritent d'en être louées, mais nous ne comprenons pas ce que peut vouloir dire M. l'inspecteur, quand il ajoute que « leur conduite morale est *généralement* à l'abri de tout reproche. » M. l'inspecteur n'aura sûrement pas pesé la valeur du mot *généralement*. Tout comme une femme célèbre, une institutrice ne doit point être soupçonnée ; et laisser planer le moindre doute sur la bonne conduite de femmes qui ont la mission sacrée d'élever la jeunesse et de l'instruire dans le bien nous paraît manquer à la fois de prudence et de réflexion. Si, ce qu'à Dieu ne plaise, une des nombreuses institutrices dont il a la surveillance pouvait encourir ce reproche, M. l'inspecteur connaît trop la nature délicate de ses fonctions pour ne pas, en pareille occasion, faire son devoir.

Voici le relevé que nous fournit sur la situation comparative des écoles le tableau annexé au rapport et qu'on trouvera plus bas reproduit *in extenso* :

Nombre d'écoles.....	Laïques.....	Garçons.....	44	82
		Filles.....	38	
	Congréganistes.	Garçons.....	30	61
		Filles.....	31	
Nombre d'élèves.....	Laïques.....	Garçons.....	6.486	11.332
		Filles.....	4.846	
	Congréganistes.	Garçons.....	5.442	10.688
		Filles.....	5.246	

NOTES COMPARATIVES

ÉCOLES		TRÈS-BIEN	BIEN	ASSEZ BIEN	PASSABLE	MÉDIOCRE
Laïques..	Garçons....	4	20	19	1	»
	Filles.....	3	15	14	2	2
Congréganistes .	Garçons.....	2	10	15	2	1
	Filles.....	2	10	17	»	2

Ainsi, sur 44 écoles laïques de garçons, nous trouvons 24 mentions très-bien ou bien, et pour les écoles laïques de filles, 17 mentions très-bien ou bien sur 38 écoles.

Quant aux établissements congréganistes, ils ont obtenu 12 mentions très-bien ou bien sur 30 écoles de garçons, et 12 semblables mentions sur 31 écoles de filles.

Il ressort de ces calculs que les écoles laïques présentent un excédant de 644 élèves sur les écoles congréganistes. On trouvera que cette différence est peu considérable, que le chiffre des écoles congréganistes ne s'écarte guère de celui que nous avons toujours constaté, ce qui, soit dit en passant, nous a été souvent contesté par la presse radicale, quelquefois même en des termes qui ne brillaient pas précisément par un excès d'urbanité. Mais si l'on veut bien comparer le nombre des bonnes mentions obtenues par les écoles laïques, et tenir compte de l'infériorité des établissements congréganistes sous le rapport des objets indispensables à un enseignement complet, plusieurs de ces écoles « manquent en effet de globes terrestres, tableaux, cartes, etc. » C'est M. l'inspecteur qui le constate. — On ne pourra se dissimuler que les écoles laïques ne possèdent, en tant que valeur pédagogique, une supériorité réelle sur leurs concurrents.

Nous constatons ces résultats avec plaisir, mais aussi avec impartialité. Nos lecteurs comprendront que, quelque soit la valeur attribuée à ce côté de la question, il ne saurait être envisagé à part du point de vue légal et du point de vue de la justice, les seuls que nous ayons eu à considérer dans la question des écoles, telle qu'elle se présentait à Lyon. Car, de quelque façon que l'on apprécie le mérite des écoles congréganistes, il reste acquis que la moitié de nos concitoyens, une partie même considérable de ceux qui imposent le mandat impératif, envoient leurs enfants dans ces écoles.

Etat présentant la situation des écoles de Lyon, joint au rapport de M. l'inspecteur primaire du 9 septembre 1873

ECOLES PUBLIQUES	NOMBRE D'INSTITUTEURS titulaires	NOMBRE D'INSTITUTEURS adjoints	NOMBRE des ÉLÈVES	ETAT du LOCAL	ETAT du MATÉRIEL	VALEUR pédagogique de L'ÉCOLE	OBSERVATIONS
ECOLES LAIQUES							
GARÇONS							
Rue Vaubecour, 15...	1	1	85	assez bien	assez bien	assez bien	
Cours Charlemagne, 7....	1	2	170	bien	assez bien	bien	
Rue Sainte-Hélène, 41.....	1	2	155	assez bien	assez bien	bien	
Rue Sainte-Hélène, 39.....	1	1	50	passable	assez bien	assez bien	
Rue Thomassin, 33.....	1	2	140	trop exigu	incomplet	assez bien	
Rue des Forces, 2.....	1	1	75	passable	bien	bien	
Passage de l'Argue.....	1	2	95	suffisant	assez bien	assez bien	
Rue Sainte-Catherine, 2.....	1	1	76	passable	bien	très-bien	
Rue Saint-Marcel, 18	1	1	83	suffisant	incomplet	assez bien	
Rue Imbert-Colomès, 19.....	1	1	75	bien	suffisant	assez bien	
Rue des Tables-Claudiennes, 19.....	1	2	141	bien	incomplet	assez bien	
Rue Rouville, 5.....	1	1	125	bien	suffisant	assez bien	Cabinets gênants.
Côte Saint-Sébastien, 23	1	»	38	mal disposé	bien	assez bien	
Rue Dumenge, 6.....	1	2	205	assez bien	bien	assez bien	Il faudrait une autre pièce.
Rue Belfort, 29.....	1	3	230	assez bien	assez bien	bien	
Rue de Cuire, 1	1	4	240	exigu	bien	très-bien	
Chemin de Serin, 1.....	1	1	160	bien	assez bien	bien	
Rue d'Isly, 6.....	1	3	234	un peu cher	assez bien	bien	
Rue Lafayette, 17.....	1	1	95	bien	assez bien	assez bien	
Rue de Bourgogne, 5.....	1	2	195	bien	passable	bien	
Place Trion, 1.....	1	1	194	passable	assez bien	bien	
Point-du-Jour...	1	»	65	étroit	suffisant	bien	
Rue du Chapeau-Rouge, 6	1	1	91	passable	passable	bien	
Rue Saint-Georges, 66.....	1	1	166	humide	suffisant	bien	
Petit-Collége.....	1	1	129	insuffisant	assez bien	assez bien	
Rue Juiverie, 10.....	1	1	75	passable	bien	bien	
Quai Pierre-Scize, 48	1	1	67	mal disposé	passable	assez bien	
Rue Sully, 49.....	1	1	209	bien	à réparer	assez bien	Voisinage bruyant.
Rue Madame, 18.....	1	2	229	bien	assez bien	très-bien	2me Classe peu éclairée.
Rue Vendôme, 143.....	1	2	182	insuffisant	suffisant	assez bien	Plafond un peu bas.
Rue Saint-Pothin, 100..... . .	1	1	89	un peu exigu	complet	bien	
Rue Bossuet, 94..	1	3	240	passable	à réparer	bien	
Rue Charlemagne, 60.....	1	2	230	bien	à réparer	assez bien	
Rue de la Buire, 1.....	1	2	248	assez bien	assez bien	assez bien	
Avenue de Saxe, 249.....	1	3	204	exigu	passable	bien	Il faudrait une autre pièce.
Rue d'Agueseau, 6.....	1	1	186	bien	suffisant	bien	
Rue Mazenod, 23.....	1	4	389	bien	complet	très-bien	
Rue Béchevelin, 21.....	1	3	225	bien	incomplet	bien	
Rue des Deux-Ponts, 95.....	1	1	75	bien	assez bien	bien	
Rue de la Viliette.....	1	1	106	assez bien	suffisant	passable	
Monplaisir...	1	1	145	bien	suffisant	assez bien	
Route d'Heyrieux.....	1	1	70	exigu	passable	bien	
Montchat	1	»	36	bien	suffisant	assez bien	
Rue de la Thibaudière, 55..	1	2	169	passable	à réparer	bien	
TOTAUX.....	44	69	6.486				
FILLES							
Rue Smith, 68.....	1	1	95	trop exigu	suffisant	bien	Translation proch. de l'éc.
Rue de Condé, 4	1	2	180	insuffisant	à renouveler	très-bien	Voisinage très-gênant.
Rue des Trois-Passages.....	1	1	111	à réparer	à ren. en part.	assez bien	Travaux d'appropriation.
Rue Sainte-Hélène, 41..... .	1	»	36	suffisant	suffisant	médiocre	
Rue Quatre-Chapeaux, 8..	1	2	135	trop petit	à ren. en part.	bien	
Rue Grôlée, 57.	1	1	42	trop haut (5e ét.)	assez bien	débute	Sous le toit.
Rue Imbert-Colomès, 17.....	1	2	140	bien	bien	bien	
Rue des Augustins, 3....	1	1	95	suffisant	bien	assez bien	
Rue des Capucins, 5.....	1	2	99	trop exigu	assez bien	passable	
Rue des Carmélites, 20.....	1	2	104	bien	incomplet	assez bien	Les livres manquent.
Rue du Bon-Pasteur, 47.	1	2	115	bien	incomplet	assez bien	
Rue Dument-d'Urville.....	1	2	196	exigu	assez bien	bien	
Rue Duviard, 16....	1	1	180	assez bien	à renouveler	bien	
Rue de la Visitation, 16.	1	1	25	bien	assez bien	débute	A ouvert à Pâques.
Rue du Mail, 4.....	1	»	36	à réparer	assez bien	bien	Réparations urgentes.
Petite rue d'Enfer.....	1	»	38	suffisant	bien	bien	
Quai Jayr..	1	1	155	à réparer	à renouveler	bien	
Rue du Pont de la Gare.....	1	1	55	suffisant	assez bien	assez bien	
Rue des Maisons-Neuves.....	1	3	210	à réparer	assez bien	bien	A besoin d'une appropriation meilleure.
Montée du Garillan.....	1	1	125	passable	à renouveler	assez bien	
Rue de Trion, 64.....	1	»	35	suffisant	à renouveler	médiocre	
Rue de Trion, 23....	1	»	90	bien	suffisant	bien	
Rue Juiverie, 10.....	1	1	49	bien	bien	passable	
Rue des Deux-Cousins.....	1	2	57	bien	incomplet	assez bien	
Rue Charlemagne, 78..	1	2	219	laisse à désirer	à renouveler	bien	
Rue Cuvier, 136	1	2	260	trop petit	à renouveler	assez bien	
Rue Bugeaud, 28.....	1	1	190	assez bien	bien	bien	Partager la grande classe en deux pièces.
Rue Madame, 49.....	1	1	111	bien	assez bien	assez bien	
Rue Montesquieu, 21.....	1	2	229	bien	bien	assez bien	
Rue Vendôme, 320.....	1		258	bien	à renouveler	très-bien	
A reporter....	30	37	3.670				

ÉCOLES PUBLIQUES	NOMBRE D'INSTITUTEURS titulaires	NOMBRE D'INSTITUTEURS adjoints	NOMBRE des ÉLÈVES	ÉTAT du LOCAL	ÉTAT du MATÉRIEL	VALEUR pédagogique de L'ÉCOLE	OBSERVATIONS
Reports.....	30	37	3 670				
Rue Biétrix.....	1	1	49	bien	bien	assez bien	
Rue de Chartres, 8.....	1	3	365	très-bien	bon	bien	
Cours Lafayette, 8	1	2	190	bien	à renouveler	très-bien	
Avenue des Deux-Ponts, 37	1	2	195	assez bien	assez bien	bien	
Rue de la Villette	1	1	81	assez bien	incomplet	assez bien	
Monplaisir.....	1	1	138	bien	bien	bien	
Route d'Heyrieux.....	1	1	70	passable	suffisant	assez bien	
Montchat.....	1	1	78	trop exigu	suffisant	assez bien	Deux maîtresses dans une seule pièce.
TOTAUX.....	38	50	4.846				
ECOLES CONGRÉGANISTES							
GARÇONS							
Cours Bayard, 40.....	1	3	155	assez grand	incomplet	assez bien	
Rue des Marronniers, 5.....	1	3	225	bien	incomplet	bien	
Rue Adélaïde-Perrin, 13	1	6	425	bien	assez bien	très-bien	
Rue Grôlée, 59.....	1	1	105	très-bien	incomplet	assez bien	
Rue Saint-François-d'Assises.....	1	1	56	bien	passable	assez bien	Il manque des ardoises.
Rue Luizerne, 9	1	2	120	bien	assez bien	assez bien	
Rue Lafayette, 31.....	1	1	58	bien	assez bien	passable	
Rue Vieille-Monnaie, 10..	1	4	260	bien	assez bien	bien	
Rue Pouteau, 16.....	1	4	350	bien	incomplet	très-bien	
Rue Gerson, 2.	1	1	80	mal disposé	incomplet	médiocre	
Rue de Cuire, 69.....	1	1	55	bon	assez bien	bien	
Rue Grenette, 16.....	1	2	190	bon	assez bien	assez bien	
Rue Saint-Augustin, 22.....	1	1	124	bien	incomplet	assez bien	
Rue Touret, 1	1	3	178	obscur	passable	assez bien	Mauvais escaliers.
Côte des Carmélites, 10.....	1	2	191	bien	incomplet	assez bien	
Quai Pierre-Scize, 4	1	1	95	bien	incomplet	passable	
Rue Belfort, 4.....	1	3	235	bien	incomplet	assez bien	
Pont de la Gare.....	1	2	180	bien	incomplet	bien	
Rue Tramassac, 57.....	1	3	270	bien	assez bien	bien	
Rue Fulchiron, 26.....	1	2	99	passable	passable	assez bien	A besoin de réparations.
Rue Saint-Pierre-de-Vaise.....	1	3	225	bien	bien	bien	Il n'y a pas d'ardoises.
Rue des Chevaucheurs, 3.....	1	2	149	assez bon	assez bien	bien	
Rue Boileau, 42.....	1	3	248	mauvais	à réparer	assez bien	
Rue Montgolfier, 72.....	1	2	139	bien	assez bien	assez bien	
Rue Servient, 53	1	4	297	assez grave	assez bien	assez bien	A besoin de réparations.
Rue Béchevelin, 29.....	1	3	194	bien	assez bien	bien	
Rue de la Guillotière, 124.....	1	2	177	bien	incomplet	assez bien	
Rue de Vendôme, 279.....	1	2	168	assez grave	assez bien	bien	
Rue du Sacré-Cœur, 119.....	1	2	185	assez bien	incomplet	assez bien	
Route de Vienne, 22.....	1	3	221	bien	incomplet	bien	
TOTAUX.....	30	72	5.442				
FILLES							
Rue Delandine, 51	1	2	150	bien	assez bien	assez bien	Il manque des tables.
Rue Adélaïde-Perrin, 5.....	1	4	170	bien	assez bien	bien	
Rue François-Dauphin, 7.....	1	2	140	exigu	incomplet	assez bien	Quelques travaux d'appropr.
Rue Ferrandière, 42	1	2	198	bien	suffisant	bien	
Rue Centrale, 3	1	2	205	bien	incomplet	bien	
Place de la Platière.....	1	2	110	exigu	incomplet	assez bien	Translation proch. de l'éc.
Rue Pouteau, 11.....	1	3	240	bien	assez bien	assez bien	
Rue Saint-Bruno, 4.....	1	1	95	bien	incomplet	assez bien	
Rue Saint-Marcel, 8.....	1	2	130	un peu haut	assez bien	assez bien	
Rue du Commerce, 4.....	1	3	255	bien	bien	bien	
Rue Tables-Claudiennes, 44.....	1	1	79	bien	incomplet	assez bien	
Rue Saint-Denis	1	2	299	bien	suffisant	bien	
Rue Jacquard.....	1	2	160	assez bien	suffisant	bien	
Rue Lafayette, 26.....	1	1	95	bien	suffisant	assez bien	
Quai de Serin, 31.....	1	»	79	suffisant	incomplet	bien	
Rue de la Claire.....	1	2	198	très-bien	assez bien	bien	
Rue du Chapeau-Rouge.....	1	2	158	très-bien	incomplet	assez bien	
Quai Pierre-Scize.....	1	»	68	bien	incomplet	assez bien	
Montée des Carmes.....	1	2	185	mal	assez bien	très-bien	Translation proch. de l'éc.
Rue du Bœuf.....	1	2	165	très-bien	bien	très-bien	
Rue Saint-Georges.....	1	2	155	bien	assez bien	assez bien	
Rue Trion, 14.....	1	2	135	passable	incomplet	médiocre	
Rue Montgolfier, 102.....	1	3	243	très-bon	assez bien	bien	
Rue Masséna, 104.....	1	2	180	assez bien	incomplet	assez bien	
Rue de Créqui.....	1	3	291	bien	incomplet	bien	
Rue Part-Dieu, 39.....	1	5	298	bien	assez bien	assez bien	
Rue des Trois-Pierres.....	1	2	180	bien	assez bien	assez bien	
Rue Saint-Michel.....	1	1	135	assez bien	incomplet	médiocre	
Grande rue de la Guillotière, 124.....	1	2	195	bien	incomplet	assez bien	
Rue Sacré-Cœur, 136..	1	1	155	bien	incomplet	assez bien	
Route de Vienne.....	1	2	140	bien	assez bien	assez bien	
TOTAUX.....	31	62	5.246				

Les allopathes, naturellement, n'ont jamais eu grande estime pour cette doctrine.

Dupuytren disait :

— L'homœopathie, allons donc ! Savez-vous ce que c'est ? Vous vous mettez sur le Pont-Neuf, à Paris, vous jetez dans la Seine un milligramme de la substance que vous voulez faire prendre à votre malade, et vous dites à celui-ci : Allez au Havre, buvez et vous serez guéri.

Et Dupuytren ajoutait :

— Ça réussit quelquefois.

***

C'est le docteur Milcent qui s'est attiré un jour cette réplique d'un de ses confrères ennemis.

C'était au plus beau moment de l'homœopathie. Les petits globules faisaient merveille. La Faculté semblait atteinte dans ses œuvres vives.

Nahnemann était Dieu, Milcent et les autres étaient des prophètes.

— Eh bien, eh bien, disait le docteur Milcent en se frottant les mains, on ne le niera pas. Nous gagnons tous les jours du terrain.

— Je crois bien, répondit son interlocuteur, un allopathe qui n'était autre que le docteur Nélaton, on agrandit tous les cimetières !

***

A la mairie du plus peuplé des arrondissements de Paris deux futurs époux se présentent à un employé de l'état civil pour leurs publications légales.

— Votre nom, monsieur, s'il vous plaît, demande l'employé.

— Poisson.

— Votre nom, mademoiselle.

— Anna Poisson.

— Etes-vous parents ?

— Oui... c'est-à-dire... non, dit le monsieur.

— La question, reprend l'employé, est de savoir si vous êtes parents au degré prohibé par la loi.

Là-dessus longue explication généalogique, mais peu claire.

— Enfin, s'écrie l'employé impatienté, vous êtes parents, vous êtes tous deux Poisson, n'est-ce pas ?

— Oui, mais *pas de mère !*

***

Au sein du conseil municipal de C...., près Paris.

On vient de construire une fontaine et l'on se demande quel objet d'art on pourra bien placer dessus.

Les uns proposent une urne.

Les autres sont pour le buste de M. le maire.

Une querelle s'ensuit.

— Allons, s'écrie un conseiller, mettons une cruche ! Ça conciliera tout le monde.

***

Fin d'un dialogue entre maîtresse et cuisinière :

— « Eh bien ! vrai, madame, ce n'est pas la peine d'être si bête, pour ne pas être plus bonne. »

Le français laisse à désirer, mais la pensée est ferme.

***

Une simple question.

La police arrêterait-elle une personne qui aurait le nez rouge, la figure pâle et qui porterait un vêtement bleu ?

Dame ! on pourrait encore prendre cela pour une manifestation !

CHRONIQUE

Le Conseil municipal de Lyon est convoqué pour mercredi soir, à huit heures, en séance extraordinaire.

Le Conseil sera probablement saisi d'une demande de subvention formée par M. Brocard, directeur du Grand-Théâtre de Lyon.

Cette demande va être vraisemblablement renvoyée à une commission spéciale, chargée d'examiner l'affaire.

Nous donnerons très-prochainement notre avis détaillé sur la situation actuelle de notre première scène, et sur la nécessité évidente de donner, au plus tôt, une *grosse* subvention sans laquelle toute exploitation est impossible.

Nous croyons savoir que, contrairement à ce qu'affirment plusieurs de nos confrères, M. Deseilligny, ministre de l'industrie et du commerce, doit arriver à Lyon, non pas jeudi prochain, mais bien demain soir, mardi.

Une réception lui sera offerte à la préfecture, où les principaux fonctionnaires de la ville lui seront présentés.

M. le ministre repartira mercredi soir pour Paris.

Nous recevons de la préfecture la communication suivante :

M. le ministre des travaux publics passera à Lyon la soirée du mardi 23 ; il recevra dans les salons de l'hôtel de ville à 9 heures 1/2, entrée par la place des Terreaux.

M. le ministre arrivera dans notre ville à 8 heures du soir.

Nous n'avons pas de nouveaux renseignements à donner à nos lecteurs sur la crise financière qui a éclaté si inopinément aux Etats-Unis. La confusion paraît être extrême à New-York et à la trésorerie d'Etat de Washington ; assez extrême pour que, à l'heure où nous écrivons, on ne soit pas encore fixé sur les causes réelles qui ont amené la crise.

L'*Economist*, qui, on le sait, fait autorité en Angleterre, l'attribue aux vices de la circulation des banques américaines. Ce journal dit que cette circulation n'est plus en rapport avec les besoins d'une population qui s'augmente sans cesse comme celle des Etats-Unis ; de cette circulation fiduciaire insuffisante naissent à la fois des prix trop élevés pour toutes choses et un resserrement chronique de l'argent, c'est ce qui, selon l'*Economist*, a déterminé la panique actuelle.

Le marché de Londres de samedi est resté hésitant à l'annonce de ces fâcheuses nouvelles ; au surplus on sait que le samedi est demi-fête en Angleterre et nos voisins rejettent volontiers, ce jour-là, les préoccupations sérieuses. C'est aujourd'hui sans doute que nous apprendrons de quelle façon le premier marché du monde apprécie les événements qui viennent de se passer chez le « frère Jonathan. »

Chose singulière, et qui n'est pas sans précédents, MM. Jay Cooke Mac Culloch et C° de Londres, n'ont pas suspendu jusqu'à présent leurs paiements, malgré la chute de leur maison de New-York.

On nous dit que l'émotion est grande outre-Rhin, à Francfort spécialement. Le capital allemand s'était engagé beaucoup plus largement que le nôtre (qui avait à s'occuper de payer l'indemnité des cinq milliards), dans les valeurs américaines de nouvelle création et dont plusieurs patrons viennent de succomber.

C'est le cas de répéter l'adage : à quelque chose malheur est bon ; car les nouvelles émissions de nos rentes ont déjà préservé l'épargne française d'un grand nombre de mauvaises tentations.

Une dépêche de l'agence Havas nous a annoncé il y a trois jours la nomination de M. Brétignères au poste d'inspecteur d'académie, à Lyon, en remplacement de M. Gonette.

La précipitation avec laquelle nous sommes trop souvent obligés d'insérer les dépêches nous a empêché de nous apercevoir que cette nouvelle ne pouvait pas être vraie.

En effet, le seul inspecteur de notre académie, en résidence à Lyon, est M. Aubin, et les autres inspecteurs résidant dans l'Ain, dans la Loire et dans Saône-et-Loire, trois départements qui ressortissent, on le sait, à l'académie de Lyon, sont MM. Olivier, Chartier et Belin.

M. Brétignères n'est donc pas nommé à *Lyon*, mais bien à *Laon*, département de l'Aisne.

Le livre d'or de la Légion d'honneur pour le département du Rhône, restera déposé à la préfecture jusqu'au 1er novembre, date où il sera clos définitivement et envoyé à Paris.

Les intéressés pourront, jusqu'à cette époque, en prendre connaissance pour y faire les rectifications que de droit.

THÉATRES. — Enfin le Grand-Théâtre entre dès aujourd'hui dans une ère nouvelle.

L'arrivée de Mlle Hasselmans va permettre à M. Brocard de varier son répertoire, forcément restreint par l'absence de la chanteuse légère d'opéra comique, et de sortir du système employé jusqu'à ce jour, système qui commençait à nous faire craindre des *séries de trente et quarante*.... représentations du même ouvrage.

La semaine courante sera bien employée.

Ce soir, le *Songe* pour le 1er début de Mlle Hasselmans, débarquée depuis ce matin.

Demain, la *Tour de Nesle* pour le 1er début de M. Chatillon, 1er rôle de drame.

Mercredi, représentation de *Guillaume*, pour satisfaire aux nombreuses demandes des personnes habitant les environs et désireux d'entendre le beau trio Delabranche, Dumestre et Bérardi.

Jeudi, la *Fille du régiment* pour le 2e début de Mlle Hasselmans, et les *Enfants d'Edouard*, le chef-d'œuvre de Casimir Delavigne.

Vendredi, la *Juive*, pour la rentrée dans Rachel de Mlle Moreau.

Samedi, 2e du *Songe*, sans débuts.

Dimanche, 2e de la *Juive*, sans débuts.

Enfin, dans les premiers jours de la semaine prochaine, le *Beau-Frère* de Beiot, les *Huguenots* pour les troisièmes débuts de M. et Mme Dumestre, et *Mignon*, pour le troisième d'Anthelme.

Voilà donc du pain sur la planche, comme on dit.

Hier soir, pendant le 2e tableau de *Faust*, un accident, heureusement sans gravité, a failli empêcher M. Bérardi de continuer la représentation.

On sait qu'il est d'usage, lorsque le ballet doit danser dans un ouvrage, d'arroser le plancher de la scène pendant l'entr'acte qui doit précéder le divertissement.

C'est ce qui avait été fait hier pour la valse de la kermesse.

Il paraît que l'eau avait été répandue avec trop de profusion, car au moment où Méphisto arrive dans la kermesse, le pied lui glissa et le brillant artiste tomba à terre, ni plus ni moins qu'un simple mortel.

Par un heureux hasard, aucune entorse ne s'est produite, et la brillante basse en a été quitte pour la peur.

Avant-hier soir, le train n° 1248 a déraillé près de Beynost.

Par suite de cet accident, les deux voies se sont trouvées tellement encombrées que le train 216, venant de Genève, a dû subir un retard de 4 heures.

Heureusement, aucun incident à signaler.

Décidément, il y a des gens qui ne tiennent aucun compte de la recommandation... parlez au concierge.

Hier soir, un individu, au lieu de... parler à la concierge, qui d'ailleurs était absente, est entré dans sa loge et s'est adressé à une montre en or et à trois billets à ordre, dont un de 500 fr. et deux de 200 fr.

La concierge arrivant au même instant, s'avisa de l'arrêter, mais trois coups de poing vigoureusement appliqués à cette pauvre femme permirent au voleur de s'évader.

La police fait d'actives recherches afin de découvrir cet escroc audacieux.

Un autre vol, toujours chez un concierge, a été commis au préjudice du sieur Quinon pendant qu'il regardait passer la procession de la paroisse Saint-Denis. Ce vol consiste en 240 fr. en billets de banque, 4 chemises de toile et une paire de draps de lit. Auteur inconnu.

Ah ! cette fois ce n'est pas chez un concierge, c'est sur le *Gladiateur*.

Le nommé Meussard, âgé de 46 ans, emportait, hier, du bateau un colis avec une apparence tranquille lorsque sa feinte sécurité a été troublée par la police qui l'a arrêté et incarcéré incontinent.

Le nommé E. Demard, restaurateur à Montpellier, inculpé de banqueroute frauduleuse, a été arrêté hier au bureau de la poste restante, au moment où il venait réclamer une lettre à son nom.

La vogue du pont Lafayette a commencé hier.

On sait qu'elle doit durer jusqu'au 29 courant.

Les bateleurs et les saltimbanques se sont réunis en assez grande profusion vis-à-vis du pont Lafayette, côté des Brotteaux, et essayent d'attirer la foule dans leurs baraques respectives, par les lazzis et les contorsions les plus risqués.

Nous souhaitons bonne chance aux vogueurs et bonne gaîté aux promeneurs.

SOIES ET SOIERIES.

REVUE DE LA SEMAINE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE.

Les semaines se suivent et se ressemblent avec une régularité qui nous force à de fastidieuses redites. Les affaires semblaient vouloir se réveiller dans les premiers jours de la semaine, la fabrique avait reçu quelques ordres venus de Paris et de Londres, mais cette velléité de reprise a encore été une fausse alerte et le marché est retombé dans le calme.

Ce n'est pas qu'il ne se fasse quelques transactions, les chiffres de la condition sont là qui en témoignent ; mais l'abondance de la soie et plus encore le désir ou le besoin de vendre s'opposent au relèvement des cours.

A peine une maison a-t-elle manifesté le désir de faire une affaire que les offres lui arrivent de toutes parts et la concurrence des vendeurs provoque la faiblesse des cours. En réalité nous ne croyons pas, quant à nous, que la situation de la fabrique soit aussi mauvaise que ses plaintes pourraient le faire penser, sa production a baissé, non cependant dans une mesure aussi forte qu'on le croit généralement. La diminution du travail porte surtout sur les maisons de 2e et de 3e ordre ; quant aux grandes maisons, celles qui représentent le plus gros chiffre d'affaires, elles n'ont pas ou beaucoup moins réduit leurs moyens d'action. Leur organisation même s'y oppose ; elles sont, pour ainsi dire, contraintes de conserver leurs métiers pour ne pas se trouver prises au dépourvu à l'heure du réveil.

Ajoutons que ces grandes maisons, grâce à leur puissante organisation, à l'importance des capitaux dont elles disposent, à la masse des affaires qui passent par leurs mains, peuvent faire aux acheteurs étrangers des conditions de prix bien plus douces. C'est surtout dans les moments de malaise comme celui que nous traversons aujourd'hui que leur supériorité à cet égard leur vaut les faveurs des acheteurs ; car dans ces moments-là ce sont presque uniquement les grands commissionnaires de Londres ou de Paris qui achètent et opèrent sur de grandes quantités, et ils s'adressent en conséquence là où ils savent trouver un assortiment suffisant. C'est ainsi que la crise passe en quelque sorte sur la tête des grandes maisons de fabrique et retombe d'autant plus lourde sur les maisons secondaires. Aussi, le nombre de ces dernières tend-il à décroître d'année en année.

Est-ce un bien ? est-ce un mal ? l'un et l'autre peut être ; notre fabrique y gagnera les avantages attachés aux organisations industrielles puissantes ; elle perdra à cette concentration, ce concours multiple de bras, d'intelligences, de recherches individuelles agissant chacun dans une sphère déterminée et concourant par des chemins divers au même but, le perfectionnement graduel, bien qu'insensible, de la fabrique des soieries lyonnaise ; elle y perdra aussi cette liberté d'allure et cette souplesse de transformation vraiment merveilleuses qui la distinguent.

Pour en revenir à la situation présente, il s'est donc traité quelques affaires cette semaine, ce n'est pas de l'animation, loin de là, mais le petit mieux que nous avons constaté dans nos dernières revues se maintient ; il se maintient sans que les prix puissent se relever à cause de l'excès des offres faites par le commerce des soies. La dernière cote nous a même encore apporté une baisse de 1 fr. sur quelques articles.

A Milan et à Londres les cours sont mieux soutenus. Sur ce dernier marché on cite de grosses affaires de spéculation en tsatlées et en Japon mybash réalisés par les principaux courtiers de la place. Les dépêches de Chine apportent des prix plus élevés à Shanghaï que ceux que l'on peut obtenir en Europe. Au 14 septembre les exportations de Shanghaï atteignaient 27,000 balles dont 20,000 pour l'Angleterre. Les achats de la première quinzaine de septembre ont dépassé 4,000 balles, cela nous promet des arrivages considérables pour les trois derniers mois de l'année. Ajoutons que le stock actuel à Londres est de 36,000 balles ; l'abondance de la soie est donc assurée pour longtemps à ce marché.

A Milan aussi elle ne manque pas, sauf les qualités classiques, qui sont toujours rares.

Faut-il induire de là que la soie doive encore beaucoup baisser ; nous ne le croyons pas, car en dehors de la loi de l'offre et de la demande il y a un intérêt qui domine le marché : il faut que le producteur rentre dans ses déboursés, autrement il se retire de la lutte et la diminution des offres ne tarde pas à s'en suivre. Il ne faut pas espérer voir la soie revenir aux prix des années antérieures à la maladie ; car depuis 15 ou 20 ans la valeur de toutes les choses s'est accrue de 18 à 20 p. 0/0, si ce n'est davantage, et tel prix qui nous paraissait élevé autrefois serait un prix très-normal aujourd'hui.

En ce qui concerne le marché de l'étoffe, notre fabrique a reçu, comme nous l'avons dit, quelques commissions au début de la semaine, commissions d'assez faible importance. Si nous entrons dans quelques détails, nous voyons les unis noirs très-délaissés, sauf les belles qualités des premières maisons, qui tiennent assez bien leurs prix. Les qualités secondaires restent presque complétement abandonnées ou bien les prix offerts sont inacceptables.

Les unis couleurs sont un peu mieux partagés ; une nuance spéciale, le *bleu marine* jouit en ce moment d'une faveur particulière, elle est recherchée à la fois à Paris, à Londres, à New-York.

Pour les velours, la vente sur banque a un peu repris et les cours se sont améliorés. L'article pour parapluie a reçu également quelques commissions pour l'Amérique. Les satins légers et les foulards sont aussi l'objet de quelques demandes, mais par contre l'article pour cols cravates, souffre beaucoup.

En résumé, la situation générale est loin d'être brillante ; la fabrique n'écoule qu'avec des sacrifices très lourds, et le prix de la soie bien que relativement bas aujourd'hui, n'est pas en proportion avec le prix de l'étoffe.

DÉPÊCHES D'HIER

SOIR. — 3 HEURES.

Paris, 22 septembre, 12 h. s.

On assure que M. le comte de Chambord, questionné la semaine dernière par un député du centre droit sur les intentions qui lui sont attribuées de faire la guerre à l'Italie, a répondu :

« C'est une folie qu'on m'attribue ; je sais que la France ne peut pas faire la guerre ; il faut qu'elle se recueille et se constitue ; d'ailleurs laissez faire M. de Bismarck lui-même ; il défera son œuvre. » (*Havas.*)

Madrid, 21 septembre.

Des navires insurgés, venus à Alicante, menaceraient de bombarder la ville ; les consuls étrangers ont protesté. L'amiral anglais a demandé un délai de 96 heures afin de recevoir des instructions de son gouvernement.

Nouvelles du Matin

PARIS

Correspondance particulière du *Journal de Lyon.*)

22 septembre.

Nous avons eu hier un regain d'été. Le temps était extrêmement doux, et les Champs-Elysées, le bois de Boulogne, où avaient lieu des courses, étaient remplis de monde.

Personne ne paraissait penser à la politique, quoique tout ce que Paris compte de notoriétés de tout genre se fût donné rendez-vous sur la pelouse et autour des lacs. C'était un de ces jours où une population se sent vivre et où rien ne lui fait songer qu'elle peut mourir.

En dehors de ce thème un peu banal de la pluie et du beau temps, que vous dirai-je aujourd'hui ? Grande misère, s'écrient les nouvellistes. Le prétendant n'a pas encore parlé, et l'on est obligé de se rabattre sur les indications secondaires.

Ce sont d'abord les bruits qui viennent du gouvernement et qui le montrent, sincèrement ou non, plus alarmé que charmé du mouvement que se donnent les ultramontains et les légitimistes. J'ai rencontré tout à l'heure un des fonctionnaires qui l'approchent le plus.

— Eh bien ! lui ai-je dit, où en sommes-nous ? Que pensez-vous ? Pour qui êtes-vous ?

— Je suis pour le maréchal, me répondit-il.

Cette réponse m'a d'autant plus frappé qu'en 1850 j'ai entendu faire l'analogue dans d'autres circonstances et par un autre personnage. Un dimanche que j'étais sorti de mon collége, je passais avec une personne de ma famille sur le pont de la Concorde. Nous rencontrâmes M. de Montalembert. Mon parent s'arrêta avec lui, et, comme alors on en était déjà à conjecturer l'avenir de la France, mon parent demanda son avis à l'illustre orateur.

— Je suis présidentiel, répondit Montalembert.

Ce mot est resté dans ma mémoire d'adolescent.

On dit donc en ce moment que beaucoup de gens sont présidentiels, c'est-à-dire que, désespérant d'établir la monarchie, ils se rejettent sur la prorogation des pouvoirs du duc de Magenta. Mais ce qui vous semblera moins croyable et n'est pourtant que la vérité, c'est qu'à défaut d'un monarque introuvable, on voudrait au moins proclamer la monarchie, et que le maréchal aurait ainsi le titre de *lieutenant général du royaume*. Cette nouvelle que vous avez dû lire quelque part et que vous aurez prise pour un conte, paraît tout à fait exacte.

On commence à craindre, en effet, que, d'ici à longtemps, le monarque ne soit introuvable. On n'a nulle nouvelle sûre de Frohsdorff, mais, en dépit de la dépêche du *Times*, on n'a qu'une foi des plus tièdes dans le succès des démarches tentées auprès du prétendant. La lettre qu'il aurait écrite à l'archevêque de Paris, pour le féliciter de son mandement, continue d'être affirmée par la *France*, tandis que l'*Union*, dont la parole eût tout éclairci d'un seul mot, persiste à se taire. L'*Univers* s'est contenté de dire que ceux qui affirment comme ceux qui nient, parlent de ce qu'ils ne savent pas.

Pourvu que ce silence dure encore, on sera bien forcé de croire les gens qui soutiennent que la lettre a été écrite, mais que les légitimistes et les cléricaux avisés, à commencer par l'archevêque, prennent soin de la cacher. Quant au mandement si commenté de ce prélat, je vous certifie ce détail inédit, mais authentique, à savoir qu'il a été écrit au Vatican et envoyé de là à Mgr Guibert qui n'a pas cru pouvoir le lancer sans l'avoir quelque peu adouci.

Vous connaissez ce qui a fait le sujet des délibérations dans la dernière séance du conseil de défense. Il s'agissait de prendre une décision définitive sur la ceinture des forts qui doit entourer Paris.

J'ai sous les yeux le croquis où se trouvent dessinés les tracés qui résultent de cette décision, et vous me saurez gré de vous en donner une idée avant probablement qu'aucun journal de France n'en soit saisi. Qu'il puisse survenir encore quelques modifications de détail, jusqu'au dernier moment, c'est possible ; mais l'ensemble des travaux à exécuter est arrêté dès à présent.

Un chemin de fer de circonvallation marque les limites du terrain embrassé par la défense, et suit la ligne des forts dont il laisse le plus grand nombre en dehors, mais sans s'écarter d'aucun, bien entendu.

Ce chemin de fer, marqué en bleu sur le croquis, passe, en allant de l'est à l'ouest, par Ecouen, Gonesse, le Tremblay, Livry, Montfermeil, Gournay, Villiers-sur-Marne, Boissy-Saint-Léger, Villeneuve-Saint-Georges, Draveil, Juvisy, Longumeau, Palaiseau, Jouy, Versailles, Saint-Germain, Poissy, Conflans (près Pontoise) et Saint-Leu.

Sa distance de Paris est partout sensiblement la même. Vous pouvez vous en faire une idée en la mesurant depuis Versailles, qui se trouve à environ 16 kilomètres des fortifications.

Versailles et Saint-Germain sont en dedans du tracé ; Pontoise un peu en dehors, mais relié par un bout de ligne ferrée.

Entre la traversée de la Seine et Poissy et celle de la même rivière à Juvisy, je trouve huit forts, dont sept extérieurs au tracé.

Entre Juvisy et la traversée de la Marne à Gournay, j'en trouve cinq, tous extérieurs au chemin de fer, dont l'un, au milieu, fort avancé, n'est pas loin de Coulommiers. Ce sont, comme vous le pensez bien, des conditions topographiques qui ont fait choisir ces divers emplacements.

De Gournay à Conflans près Pontoise, c'est-à-dire au nord-est et au nord de la capitale, il n'y a que cinq forts, dont trois, ceux de Gonesse, d'Ecouen et d'Argenteuil, sont en dedans du tracé de circonvallation.

Enfin, il y en a un à Chanteloup, au confluent de la Seine et de l'Oise, et sur la rive droite de cette dernière rivière.

En tout dix-neuf.

Les altitudes sont, en moyenne, d'une centaine de mètres au nord et à l'est, de 150 au sud et à l'ouest.

Nous venons de perdre le docteur Nélaton. Je ne songe pas à refaire ici à votre usage une biographie qui va trainer partout. Je veux seulement apporter mon contingent aux anas que le souvenir de ce grand homme de science va inspirer, et vous pouvez tenir ce qui suit pour parfaitement authentique.

L'aventure ne tire peut-être pas son intérêt du docteur Nélaton lui-même, mais de ce qu'elle révèle sur l'état de l'art médical dans l'armée, grâce au système qui a été suivi jusqu'à ce jour.

Un de mes amis, en garnison à Paris il y a quelques années, se fait un jour à la main une blessure assez profonde avec son rasoir. Il se contente d'abord de la bassiner d'eau fraîche et de la bander. Mais, soit que le rasoir ne fût pas très-propre, soit que le bandage fût insuffisant, voilà la main qui enfle, qui enfle...

L'officier souffre beaucoup, et se décide à aller trouver le docteur du régiment, lequel n'ayant l'habitude que de traiter les bobos qui guérissent tout seuls, se trouble à cette vue, prend ses lunettes, et déclare que le pauvre garçon pourrait bien avoir l'amputation à subir.

— Une seule chance vous reste, lui dit-il ; si vous y consentez, je vais vous faire une incision, j'introduirai une espèce de canule entre cuir et chair, et je vous injecterai dans la main.... (je ne me rappelle plus quoi....) mais, ajoutait-il, pensez-y, rassemblez votre courage, car vous souffrirez d'une manière atroce pendant une demi-heure, et, malgré cela, je ne réponds de rien.

Ainsi dit l'homme de l'art. Jugez de la figure du jeune homme. Il attend jusqu'au soir, l'inflammation croissait. A la fin, l'officier, qui ne se souciait ni de faire couper sa main, ni de souffrir comme un damné, se rappelle qu'il a eu l'occasion de se rencontrer jadis avec Nélaton ; le grand praticien lui a offert en riant ses services ; voilà le cas d'en user ; il part pour le quai Voltaire. Il pénètre jusqu'au cabinet de consultation, montre sa main et raconte ses alarmes.

Nélaton hausse les épaules, sonne, se fait apporter un pansement, l'arrange lui-même en quelques minutes, et renvoie le patient en lui disant qu'il en a pour huit jours de repos. Ce qui eut lieu.

J'ajoute que ledit officier, quand il revit son docteur militaire après guérison, ne lui cacha pas ce qu'il en était, et ne s'en fit naturellement pas un ami. Le *vatum irritabile genus* n'est pas plus fort que celui des médecins.

J'ai toujours pensé à cela depuis que la guerre a mis à l'ordre du jour la réorganisation de l'armée, et, entre autres, celle du corps médical des armées. La plupart des médecins de régiment n'ont ni besogne ni situation convenable, partant aucune émulation. Ils se déshabituent du travail, à l'exception de quelques sujets doués de vocation et d'énergie, et finissent par devenir capables de pas de clerc comme celui que je viens de raconter. N.

Le *Bien public* ne peut croire « que la majorité suive dans leurs aberrations les illuminés de l'extrême droite. »

Il ajoute que ni le gouvernement, ni le chef du pouvoir, ni ses ministres « ne peuvent avoir l'idée folle de se faire les complices de cette réaction. Ils ne peuvent assumer la responsabilité des malheurs qui seraient, pour la France, le prix de cette tentative. »

Nous attendons sans inquiétude. La patience est facile, du reste, car le moment approche, quelques semaines nous séparent à peine de la discussion, et nous saurons alors si la France est un pays tellement effondré, tellement méprisable que des députés dont le mandat, sans s'épuiser, s'est usé tout au moins en des œuvres capitales, aient le droit et le pouvoir de lui imposer sans la consulter, sans l'écouter même, non-seulement une forme politique, mais une forme sociale, une forme religieuse, toute une organisation en complet désaccord avec les idées de la majorité.

« On nous dit que cela sera ; nous nous refusons à le croire, et si cela pouvait être, que les malheurs de la patrie et le sang qui coulera un jour retombe sur la tête de ces fous ou de ces ambitieux implacables ! »

—

On mande de Rome qu'à l'occasion de l'anniversaire de la prise de Rome en 1870, des démonstrations bruyantes ont eu lieu. La police a fait de son mieux pour enlever les placards hostiles à la France, affichés pendant la nuit. Les sociétés ouvrières sont allées à la porte Pie visiter la brèche. Le député Oliva a parlé, puis M. Bargoni, qui a exprimé des doutes sur le succès du voyage de M. Minghetti en Allemagne. Il y a eu aussi une foule de visiteurs au Vatican. Le pape a exprimé sa reconnaissance. Il a dit que c'était un anniversaire douloureux et a invité les fidèles à la résignation.

DERNIÈRES DÉPÊCHES

MATIN. — 7 HEURES.

Paris 22 septembre, 8 h. 30, s.

Bourse calme.

Berlin, 22 septembre.

Le roi d'Italie est arrivé à 3 heures et demie et a été très-cordialement reçu par l'empereur, les princes et la plupart des généraux.

New-York, 22 septembre.

Le stock ex change se tiendra ferme jusqu'à nouvel ordre.

Le sentiment général est très-affecté.

Rome, 22 septembre.

L'*Opinione* assure que le voyage du roi d'Italie à Vienne et à Berlin ne porte aucune altération dans les rapports des gouvernements italiens et français.

Ce voyage, pendant qu'il tend à resserrer davantage les liens entre Berlin, Vienne et Rome a un but politiquement pacifique et, conséquemment, pas contraire à la France.

Madrid, 22 septembre, 11 h. 30, m.

La *Gazette* publie un décret rétablissant les directions générales des armes. Les directions générales du génie, de l'état-major et des places sont confiées à un même directeur. La direction de la santé militaire est supprimée. Un décret réorganise le corps d'artillerie comme il était à la date du 7 février 1873 et accorde un délai de deux mois aux officiers pour demander leur retour à l'activité. Les sergents promus au grade d'officier conservent leur grade, mais ils passeront dans d'autres corps au fur et à mesure qu'il se produira des vacances. Ils pourront ainsi passer des examens pour obtenir des emplois de lieutenants dans l'artillerie.

La *Gazette* contient aussi une circulaire du ministre de la guerre aux capitaines généraux.

L'opinion publique a accueilli très-favorablement les mesures énergiques annoncées dans la *Gazette* d'hier. M. Castelar reçoit personnellement de nombreuses félicitations l'engageant à persister dans cette ligne de conduite qui est considérée comme la seule capable d'amener la défaite des carlistes et de sauver l'Espagne.

Un télégramme du gouvernement d'Alicante annonce que Capreras, commandant la frégate insurgée *Numancia*, a donné à Alicante un délai de 96 heures pour se rendre et reconnaître le gouvernement cantonal de Carthagène.

Le gouverneur a répondu qu'il repoussera la force par la force. L'esprit de la population d'Alicante est excellent.

VARIÉTÉS

Un souvenir de la jeunesse de Paul de Kock(1)

J'appris le violon et, à quinze ans, j'en jouais de façon à tenir ma partie dans un quatuor ; mais ce qui me plaisait par-dessus tout, c'était de faire danser. Je m'étais lié avec un jeune homme de mon âge, nommé Lepère, qui jouait du flageolet ; une fois au moins par semaine, pendant trois ou quatre ans, Lepère et moi nous fîmes, en qualité d'orchestre, les délices d'une foule de soirées dansantes. Lepère jouait faux. C'était une passion malheureuse... pour ses auditeurs, que celle de ce cher garçon pour le flageolet. Mais il jouait fort et longtemps ; on n'y écoutait pas de si près. Nous étions fêtés partout, comblés de verres de punch, de gâteaux et d'éloges.

Un soir, pourtant, chez un collègue de M. Guigneau, un employé comme lui aux contributions, les gâteaux se montrèrent si durs, le punch si faible et les compliments si rares, que, vers minuit, attirant Lepère à l'écart, je lui dis :

— Je m'ennuie ici, je m'en vais. Venez-vous avec moi ?

— Dame ! si vous partez, je ne resterai pas tout seul !...

Le père faisait la moue ; il lui en coûtait de mettre si tôt son instrument au repos. Mais sans mon violon, son flageolet n'était plus qu'un rosier sans tuteur, un lierre sans ormeau ; son flageolet suivit mon violon.

Nous étions hors de la maison où l'on avait si mesquinement honoré nos talents ; nous cheminions dans la direction de la rue du Temple, au coin du boulevard, en face des *Jardins de Paphos*, où j'habitais alors avec ma mère et mon beau-père, et aux alentours de laquelle logeait mon ami. C'était en automne ; l'automne de 1816 ; la nuit était claire et tiède, tout en trottant, mon violon dans son étui à la main, sur le pavé de la ville obscure et déserte, j'essayais, par mes propos, de ramener le sourire sur les lèvres de Lepère....

Tout à coup, dans une petite rue, les sons d'un piano, accompagnés d'un bruit de pas cadencés et d'éclats de rire, frappent nos oreilles. Nous levons la tête ; à un cinquième étage, nous voyons deux fenêtres éclairées et toutes grandes ouvertes, et, par ces fenêtres, se reflétchissant en ombres chinoises sur les maisons en face, les silhouettes d'individus qui sautent comme des enragés.

Nous nous arrêtons.

— A la bonne heure, au moins, dis-je, ils ont l'air de s'amuser, ceux-là !

— Oui, répond Lepère avec un soupir, ils dansent un des quadrilles que nous jouons le mieux : *le Calife de Bagdad* ; notre triomphe !

Mais quel orchestre !... Ce n'est pas un piano, c'est un chaudron !

— Une idée, Lepère ?

— Laquelle ?

— Si nous accompagnions ce chaudron ?

— Hein ! Comme ça, ici, dans la rue ?.. Vous êtes fou ! Nous nous ferions arrêter par la patrouille.

— Bah ! la patrouille est loin !...

J'avais déjà mon violon sous le menton ; Lepère n'y résista pas ; le flageolet lui monta à la bouche. Un ! deux ! trois ! nous partons ! Nous entamons le quadrille du *Calife de Bagdad* au point où l'épinette est en train de *l'exécuter* ; ça n'est pas dans le même ton, mais ça nous est égal.

A ces accords non moins inattendus que mélodieux, danseurs et danseuses suspendent leurs entrechats et leurs jetés-battus pour se précipiter aux fenêtres. Ils nous applaudissent, ils nous acclament, ils nous crient : « Voulez-vous monter ?... Montez donc ! »

— Montons-nous ? dis-je à Lepère.

— Oh ! chez des gens que nous ne connaissons pas !

— Eh bien ! Des gens qui dansent ! Certainement, ce ne sont pas de faux-monnayeurs !...

Je ne sais pas, je n'ai jamais su ce que c'était, mais, ce que j'affirme, c'est que je passai là une des nuits les plus gaies de ma vie. Car nous montâmes, Lepère et moi, au bal au cinquième étage. D'abord nous n'eussions pas voulu monter, qu'une demi douzaine de gaillards qui étaient descendus, quatre à quatre, nous chercher, nous auraient emportés.

Nous montâmes et nous jouâmes nos plus jolis quadrilles, à la satisfaction générale ; et nous dansâmes aussi ; et, après avoir dansé, sur les trois heures du matin, nous soupâmes. Il y avait un souper ; un souper qui n'avait rien de recherché : autant que je me rappelle, les plats de résistance se composaient d'un gigot froid et d'un jambonneau. Mais, à seize ans, un jambonneau et un gigot valent un dinde truffé à cinquante. Et puis, tout ce monde, des petits employés, je présume, mélangés d'ouvriers, était de si bonne et de si franche humeur ! Il y avait de si cordiales figures parmi les hommes ! Parmi les femmes, de si gentils minois !

Bref, à cinq heures du matin seulement, après un dernier quadrille, le quadrille de l'étrier, la société éprouvant le besoin de regagner ses lares, nous rejoignîmes, de notre côté, Lepère et moi, notre domicile respectif, accablés de remerciements, brisés de poignées de main, et non sans avoir solennellement promis, en partant, de revenir au prochain bal.

Cependant, je le répète, je n'ai jamais su où ni chez qui j'avais fait danser les autres, et

(1) Cette anecdote est tirée des mémoires de Paul de Kock qui vont paraître prochainement.

dansé moi-même, et soupé. Et Lepère ne se le rappela pas davantage. Eu nous conviant à une nouvelle fête, le maître du logis avait omis de nous demander notre nom et de nous donner le leur; peut-être étions-nous, tous, quelque peu émus en nous séparant; le gigot et le jambonneau avaient été fort arrosés.

Quoi qu'il en soit, ne nous souvenant pas même du nom de la rue où nous étions allés au bal, on conçoit qu'il nous fût assez difficile ne retourner, ne fût-ce que par politesse, rendre visite à votre amphitryon.

CONDITIONS PUBLIQUES DES SOIES

Lyon, 22 septembre.

NOMBRE	SORTES	FRANCE	ESPAGNE	PIÉMONT	ITALIE	BROUSSE	SYRIE	Grèce Iles Ionienne	BENGALE	CHINE	CANTON	JAPON	POIDS
52	Org..	18	»	8	4	»	5	»	14	1	»	2	4328
49	Tra^m.	5	»	»	8	»	»	»	»	17	10	9	2335
37	Grég.	9	»	»	3	3	»	»	8	8	4	2	2591
8	Div..	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
7	Bob..	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	Lair.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
453		32	»	8	15	3	5	»	22	26	14	13	9254

BALLOTS PESÉS

15	Org..	5	»	»	3	7	»	»	»	»	»	»	1481
16	Tra^m.	»	»	»	»	»	»	»	»	14	»	2	1355
30	Grég.	1	»	»	»	»	»	»	10	18	6	»	1750
»	Div..	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
66		6	»	»	3	7	»	»	10	32	6	2	4586

Ballots conditionnés dep. le 1^er du mois. 2298 k^os
Ballots pesés depuis le 1^er du mois..... 926 k^os

RECETTES DES CHEMINS DE FER

DATES DE LA SEMAINE.	LIGNES	RECETTES BRUTES DE LA SEMAINE.	DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE 1873	DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE 1872
1873 août	LYON-MÉDITER.			
13-19	Ancien réseau..	5,496,756	466,787	»
»	Nouveau réseau	291,366	67,206	»
	NORD			
»	Ancien réseau..	2,190,715	105,351	»
»	Nouveau réseau	232,695	19,764	»
	OUEST			
»	Ancien réseau..	1,545,455	37,157	»
»	Nouveau réseau	689,194	38,412	»
	ORLÉANS			
»	Ancien réseau..	1,903,519	»	18,707
»	Nouveau réseau	776.261	40,698	»
	EST			
»	Réseaux réunis.	1,817,472	»	»
	MIDI			
»	Ancien réseau..	1,002.600	61,992	»
»	Nouveau réseau	503,030	67,689	»
	CHARENTES			
»	Lignes achevées	56.793	5 452	»
»	Lyon à la C.-R.	7,202	»	485
»	AUTRICHIENS	2,078,785	420,820	»
	LOMBARD			
»	Sud-Autrich...	1,899.300	13,989	»

DOMBES ET SUD-EST.

36^e semaine de 1873, du 7 septembre au 3 août

Voyageurs, bagages et messageries..	38,061 25
Marchandises, etc.....	14,970 10
Total	53,031 35
Semaine correspondante de 1872...	44,389 93
Différence...	8,641 42
Récapitulation depuis le 1^er janvier 1873.....	1,306,468 39
Récapitulation depuis le 1^er janvier 1872...	1,164,147 67
Différence...	142,320 72

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

du 22 septembre.

PAR J.-E. FASSE, DE LA MAISON GAIFFE ET DARLOT, *Opticiens, 12, rue de l'Hôtel-de-Ville.*

THERMOMÈTRE à 9 h. d. m.	THERMOMÈTRE minima.	THERMOMÈTRE maxima.	BAROMÈTRE à 9 h. d. m.	BAROMÈTRE minima.	BAROMÈTRE maxima.
17.5	16.5	24.6	755 9	754.8	756.7

Humidité. 80 %. Pluie..... » m/m »
Vent..... N-E faib. Ciel..... couvert.

SPECTACLES DU 23 SEPTEMBRE

GRAND-THÉATRE

LA TOUR DE NESLE, drame en 5 actes et 10 tableaux.
On commencera à 8 heures ».

THÉATRE DES VARIÉTÉS

L'AVENTURIÈRE, comédie en 4 actes.
L'INVITATION A LA VALSE, comédie en 1 acte.
On commencera à 7 heures 1/2.

Revue scientifique

SOMMAIRE DU NUMÉRO 13 (SEPTEMBRE 1873).

Emile Algrave : Un voyage scientifique à Lyon. — Travaux scientifiques étrangers : Revue de la géographie en Allemagne. — Association française pour l'avancement des sciences. — C. Flammarion : Les mouvements propres des étoiles. — Bulletin des sociétés savantes.

Revue politique et littéraire

SOMMAIRE DU NUMÉRO 13 (SEPTEMBRE 1873).

La semaine politique. — Alfred Rambaud : La fondation du premier empire allemand. — E. Cazelles : Alexandre Bain. — La promenade de M. de Hubner autour du monde. — Variétés. — Causerie littéraire. — Bibliographie.

(On s'abonne au bureau du journal, 17, rue de l'Ecole-de-Médecine, à Paris.)

CHAQUE JOURNAL :

Paris.. ..... Six mois : 12 fr. — Un an : 20 fr.
Départements — 15 » — 25 »

LES DEUX JOURNAUX RÉUNIS :

Paris..... — 20 » — 36 »
Départements — 25 » — 42 »

Prix du numéro : 50 centimes.

En vente partout *la partie déjà publiée de l'Histoire de la Révolution de* 1870-71, formant 100 livraisons à 10 c., 20 séries à 50 c., ou un très beau et très fort volume du prix de 10 francs.

AVIS

MM. les voyageurs voulant aller à Barcelone n'ont qu'à s'adresser à l'administration des diligences, M^me LAVAILLE et C^e, à Perpignan, qui a trois services journaliers en correspondance directe et spéciale avec le chemin de fer de *Barcelone* en France, par *Figuéras;* diligences et chemins de fer circulent régulièrement, quoi qu'en disent certains journaux.

L'administration des diligences et le chemin de fer ont d'un commun accord réglé leur marche de manière à ce que le parcours est fourni de jour. 1626

Crédit Lyonnais

(SOCIÉTÉ ANONYME)

CAPITAL : 50 MILLIONS

SIÉGE SOCIAL A LYON — Palais du Commerce.
SUCCURSALE A PARIS — 6, boul. des Capucines.
AGENCES : Londres — Marseille.
AGENCES : St-Etienne — Grenoble

AGENCE DE MACON

15, rue de la Barre, 15

Les divers services de cette Agence ont été ouverts au public

Le 15 septembre 1873

Le **Crédit Lyonnais** (agence de Mâcon) fait toutes les opérations de Banque,

Telles que :

Comptes de dépôts à vue
Dépôts et Bons à échéance fixe
Comptes courants
Escompte et encaissement d'effets
Ouverture de crédits
Ordre de Bourse — Dépôts de titres
Escompte de coupons
Etc., etc., etc.

Les taux d'intérêts servis actuellement par le **Crédit Lyonnais** sur les dépôts d'argent sont les suivants :

Dépôts remboursables à vue 3 % l'an.

Dépôts et bons à échéance :

Pour une durée de 3 mois et au-delà, 4 % l'an.
Pour une durée de 6 mois et au-delà, 4 1/2 % l'an.
Pour une durée de 1 an et au-delà, 5 % l'an. 1614

Ecole Centrale Lyonnaise

La rentrée pour l'année scolaire 1873-1874 aura lieu le lundi 3 novembre, à 8 heures du matin.

La deuxième session pour l'examen d'admission aura lieu à l'Ecole du 20 au 25 octobre.

S'adresser à l'Ecole, quai de la Guillotière, n° 31, à Lyon, pour les demandes de renseignements et de programmes. 1627

MACHINES A COUDRE

La meilleure couseuse du monde est la nouvelle *machine*

L'UNIVERSELLE AMÉRICAINE

propriété exclusive de la maison BLACHE et C^ie. — Pour 25 francs on devient propriétaire de cette machine INCOMPARABLE, ou d'une machine Elias Howe, Hurtu, Singer, Berthier, Peugeot, Wheeler et Wilson, Silencieuse, etc.

N'achetez pas de machine à coudre sans visiter les magasins BLACHE et C^ie, ancienne maison A. B. Howe, 44, *place de Lyon*, et *rue Childebert* (ancienne place Impériale), Lyon.

N. B. — Leçons données à domicile par M^mes J.-P. Mollière et Blache. 979

DOCTEUR MOURGUE

dentiste

15, rue de Lyon, 15

IMPRIMERIE S. STORCK,
RUE DE L'HOTEL-DE-VILLE, 78. — 1873.

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON *1893*

ANNONCES LÉGALES, JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

Etudes de Me ROBIN, avoué à Lyon, rue de l'Hôtel-de-Ville, 74, et de Me PONDEVEAUX, avoué à Lyon, rue Neuve, 7.

VENTE

bénéficiaire, ensuite de renvoi et sur baisse de mises à prix, aux enchères publiques, en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, en trois lots séparés, 1° de

DEUX TERRES

situées sur la commune de Caluire, la première au territoire des Mercières et la seconde au lieu de Verdure ;

2° D'une **Terre** située à Lyon, quartier de la Guillotière, au territoire des Quatre-Maisons, le tout dépendant de la succession de François Vondière.

Adjudication au samedi onze octobre mil huit cent soixante-treize, à midi.

Désignation des biens à vendre

Premier lot.

Il consiste en une terre labourable, actuellement pour partie en luzerne, située au territoire des Grandes-Terres ou des Mercières, section B, numéro 139 de la matrice cadastrale, sur la commune de Caluire, canton de Neuville-sur-Saône, département du Rhône, de la contenance de cinquante-sept ares dix-sept centiares, confinée : au nord, par les terres de MM. Rozier et Lyon; au midi, par celles de MM. Marillat et Mayeux; au couchant, par le chemin de Pied-Chardon, et au levant, par le chemin de Rillieux.

Deuxième lot.

Il est formé d'une terre labourable, située sur la même commune de Caluire, au territoire de Verdure, section C, numéro 203 de la matrice cadastrale, de la contenance de dix-sept ares quarante centiares, *confinée :* au nord, par M. Dumont; au midi, par madame veuve Vondière; au couchant, par M. Lamy, et au levant, par le chemin de Rillieux.

Troisième lot.

Il se compose également d'une terre labourable, située à Lyon, faubourg de la Guillotière, au territoire des Quatre-Maisons, de la contenance d'environ trente-huit ares quatre-vingt-neuf centiares, confinée : au nord, par terre Krausse; à l'est, par terre **Berger**; au sud, par propriété Lombard, et à l'ouest, par le chemin des Quatre-Maisons.

Noms et qualités des parties.

Cette vente a lieu à la requête, poursuite et diligence de monsieur Jean-François Thomas, propriétaire et marchand de vins, demeurant à Oullins, montée des Roches, agissant en qualité de cessionnaire des droits de Madeleine Varichon, veuve de Laurent Vondière, lequel a fait et continue de faire élection de domicile en l'étude et constitution d'avoué en la personne de Me Robin, avoué près le tribunal civil de Lyon, où il demeure, rue de l'Hôtel-de-Ville, 74.

Et à lui joints les mariés Jacques Bellon et Elisabeth Vondière, rentiers, demeurant à Lyon, quartier de la Guillotière, rue des Trois-Rois, 2, la dame Billon agissant tant en son nom personnel que comme héritière sous bénéfice d'inventaire de Laurent Vondière, son frère ;

Lesquels ont fait et continuent de faire élection de domicile en l'étude et constitution d'avoué en la personne de Me Pondeveaux, avoué près le tribunal civil de Lyon, où il demeure, rue Neuve, 7.

En exécution d'un jugement rendu en la troisième chambre du tribunal civil de Lyon, le trente-un mai dernier, enregistré, expédié en forme exécutoire, notifié à avoué et signifié à parties, et d'un second jugement de la même chambre en date du vingt-six juillet écoulé, lequel dûment enregistré a renvoyé la vente au onze octobre prochain, en abaissant les mises à prix fixées par le premier jugement.

En conséquence et après l'accomplissement des formalités voulues par la loi, les immeubles dont la désignation précède, seront mis en vente aux enchères publiques, en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, au palais de justice, le samedi onze octobre mil huit cent soixante-treize, à midi, et adjugés en trois lots séparés, au profit du plus haut miseur et dernier enchérisseur, au par-dessus des mises à prix fixées par le jugement du vingt-six juillet susénoncé, outre les autres charges, savoir :

Pour le premier lot, à quinze cents francs, ci..... 1.500 fr.

Pour le deuxième lot, à cinq cents francs, ci..... 500

Et pour le troisième lot, à mille francs, ci. 1.000

Signé : A. ROBIN.

S'adresser, pour plus amples renseignements, à Mes Robin et Pondeveaux, avoués, et pour voir le cahier des charges, au greffe du tribunal civil de Lyon, où il est déposé. 1685

Etude de Me LOMBARD, notaire à Lyon, rue Grenette, numéro 45.

VENTE

aux enchères publiques et en bloc, en l'étude et par le ministère de Me Lombard-Morel, d'un fonds de

RESTAURANT

dit *Aux escargots de Bourgogne*, à Lyon, rue Grenette, 39, et des objets mobiliers et agencements en dépendant avec subrogation au bail des lieux.

Mise à prix : 10,000 fr.

Adjudication fixée au jeudi deux octobre mil huit cent soixante-treize, à midi.

L'adjudicataire sera tenu de prendre les marchandises et provisions sur le pied de l'estimation de l'inventaire dressé par le syndic et il en paiera le prix en sus de celui de l'adjudication.

Cette vente est poursuivie à la requête de M Jean Dode, expert-tenueur de livres à Lyon, rue Sainte-Catherine, 13, syndic définitif de la faillite du sieur Lacroix, qui était restaurateur à Lyon, rue Grenette, 39.

Pour les renseignements, s'adresser à Me Dode, ou à Me Lombard, dépositaire du cahier des charges 1650

VENTE JUDICIAIRE

Le tribunal civil de Turin, à l'audience du

15 octobre 1873 procédera

à la vente du grand établissement actuellement destiné à

Monder et travailler le Riz

servi par une chute d'eau et une turbine de la force de cinquante-six chevaux-vapeur.

L'établissement est situé sur la grande route royale du Parc, à trois kilomètres de la ville de Turin, et on peut l'utiliser pour toutes industries.

Sont compris dans la vente les mécanismes y existant estimés par l'expert judiciaire, M. le commandeur ingénieur Candids Borella, de la valeur de 35,000 fr., et la vente sera ouverte sur le prix fixé par ledit expert de 191,012 francs 58 centimes.

L'adjudicataire paiera le prix dans la procédure d'ordre comme sera jugé par le tribunal.

Pour les renseignements, s'adresser à Turin, chez M. Charles GANDOLFI, rue Stampori, 6, et Joseph MARTINI, procureur, rue Cirmeja, 3.

A Rome, à M. le docteur Eugène ROSSI, sue Sciarra, 54.

Turin, le premier septembre mil huit cent soixante-treize.

Joseph MARTIN, procureur. 1681

VENTE JUDICIAIRE

Le mercredi vingt-quatre septembre courant, à onze heures du matin, sur la place Bellecour, à Lyon, d'objets saisis, tels que : chaises, fauteuil, guéridon, glace, pendule, bibliothèque, et une grande quantité d'ouvrages divers. 1689

Le mercredi vingt-quatre septembre courant, à dix heures du matin, sur la place du pont de la Guillotière, à Lyon, il sera procédé à la vente de commode, livres, tables, chaises, glaces, etc. 1688

L'étude de Me MILLE, avoué, sise à Lyon, rue Saint-Côme, 8, sera transférée le premier octobre prochain, rue Mercière, 41, au premier au-dessus de l'entresol (au coin de la rue Tupin). 1601

Voitures

neuves et d'occasion

SELLES et HARNAIS

Assortiment de

Tondeuses

pour chevaux

Réparations

Chez VIGNAT, carrossier, place Bellecour, 2, à Lyon. 1656

MIGRAINE

Le meilleur et le moins cher des **remèdes**, contre la **Migraine**, est certainement la **Poudre de Guillemé**. — *2 fr. la boîte de 10 doses.*

Dépôt dans les bonnes phies ; et à Lyon, chez Simon, place Léviste. 2431

AGENCE DES MESSAGERIES MARITIMES

ET DES MESSAGERIES NATIONALES

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS

DEPARTS *du Lundi 22 Septembre au Lundi 29 Septembre* 1873

Jeudi	25 sept. midi.	Pour Alexandrie (Bombay), Pord-Saïd, Jaffa, Beyrouth, Tripoli, Lattaquié, Alexandrette, Mersina, Rhodes et Smyrne.	CAMBODGE, c. Allègre, l. d. v.
Samedi	27 » 5 h. s.	Pour Alger (et Oran par chemin de fer).	PÉLUSE, c. de Tournière, l.d.v.
Samedi	27 » 5 h. s.	Pour Syra, Smyrne, Constantinople, le Danube et la mer Noire.....	ALPHÉE, capitaine Isnard.
Dimanche	28 » 9 h. m.	Pour Messine, Volo, Salonique, Rodoste et Constantinople.....	SIMOIS, c. Caboufigue.
Samedi	4 oct. 8 h. m.	Pour Londres	INDUS, cap. Rival.

DÉPART DE BORDEAUX

Dimanche	5 octobre.....	Portugal, Sénégal, Brésil et la Plata....	SÉNÉGAL, cap. Rousseau, l.d.v.
Lundi	20 »	Portugal, Sénégal, Brésil et la Plata....	ERYMANTHE, c. Boubée, l.d.v.

SERVICES COMBINÉS AVEC LA COMPAGNIE DE NAVIGATION MIXTE

Mercredi	24 sept. 5 h. s.	Pour Oran directement, et par transbordement pour Nemours, Gibraltar et Tanger.....	AVENIR, cap. Mouret.
Jeudi	25 » 5 h. s.	Pour Alger, Bougie et Djidgelli.....	CAID, cap. Gaude.
Vendredi	26 » 5 h. s.	Pour Philippeville et Bône.....	CETTOIS, cap. Guizonnier.
Samedi	27 » 5 h. s.	Pour Mostaganem, Arzew et Oran.....	OASIS, capitaine Autié.

Les Messageries Nationales acceptent, en outre, les marchandises pour Messine, Catane, Tunis, Dellys, Bougie, Djidgelly et pour toute destination quelconque desservie via *Marseille par vapeur ou par voilier.*

Pour passage et renseignements, s'adresser aux bureaux de l'Agence, place des Terreaux, 7.

COMPAGNIE DE NAVIGATION MIXTE

PAQUEBOTS A VAPEUR POUR L'ALGÉRIE ET LE LANGUEDOC

Transport des passagers et marchandises à prix réduits

TRANSPORT DES DÉPÊCHES

Départs directs de **Marseille** pour :

Oran, et par transbordement pour **Nemours, Gibraltar et Tanger**, tous les mercredis.

Alger, Bougie, Djidjelli, Stora et Bône (sans transbordement), tous les jeudis.

Philippeville et Bône, tous les vendredis.

Mostaganem, Arzew et Oran, toutes les deux semaines, le samedi.

Cette, 3 départs par semaine.

Départs de **Cette** pour :

Oran, et par transbordement pour **Nemours, Gibraltar et Tanger**, tous les mardis.

Alger, Bougie, Djidjelli, Stora et Bône (sans transbordement), tous les mercredis et samedis.

Philippeville et Bône, tous les jeudis.

Mostaganem, Arzew et Oran, toutes les deux semaines le jeudi.

Marseille, 3 départs par semaine.

Pour FRET ET PASSAGE, S'adresser :

Marseille, au bureau de la Compagnie, rue Cannebière, 54
Cette, chez M. G. Gaffarel aîné, quai de Bosc, 13 ;
Lyon, au bureau de la Compagnie, quai de Retz, 12,
Paris, chez M. Lagrange père, 31, boulevard Bonne-Nouvelle

M^me CHRÉTIEN

DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS, traite les maladies des femmes par une méthode toute spéciale. A la suite de longues et incessantes recherches scientifiques, elle est arrivée à traiter avec grand succès la STÉRILITÉ et ses diverses affections. — M^me Chrétien compte quinze années de succès qui dépassent toutes les prévisions, et assurent à son traitement une immense supériorité sur toutes les méthodes connues jusqu'à ce jour. — Analyse des urines. — Consultations tous les jours de dix h. du matin à cinq h. du soir.

9, rue Bourbon, au 1^er, Lyon.

TARNAVASSI 6, rue Ferrandière, 6 — Brochage de livres, cartonnage. Rognures fines à vendre.

AVIS AUX FAMILLES Leçons de langue italienne. — Théorie et pratique. S'adresser au bureau du journal.

POMMADE EPIDERMALE

— ANTIPELLICULAIRE —

DICQUEMARRE aîné, chimiste, **ROUEN**

Arrête la chute des cheveux
Détruit les pellicules.
Calme les démangeaisons.
Prix du Pot : 3 francs.

Se trouve à Lyon : chez Kock, parf., rue de Lyon ; Briand, coif., rue de l'Hôtel-de-Ville; Berle, coif., rue de Lyon; Berthier, coif., place des Terreaux; Garcin, coif., rue Centrale; V^e Tirel, rue de Lyon; vente en gros, Briau, rue Bât-d'Argent, 3, et chez tous les principaux coiffeurs et parfumeurs. 3

Névralgies et Migraines

PILULES ET LOTIONS

ANTI-NÉVRALGIQUES

De **BARNOUD**, pharmacien
3, rue de Lyon, 3
LYON

Spécialement recommandées dans les *névralgies*, les *migraines* et les *douleurs nerveuses*, même les plus anciennes et les plus violentes.

A LA MÊME PHARMACIE
Dépôt des spécialités françaises et étrangères. 92

UN HOMME de 40 ans, marié et sans enfant, désire une place de concierge. — S'adresser à M. Raulet, chemin de Gerland, 6. 1362

DEPURATIF DU SANG

Le sirop concentré de **salsepareille QUET** guérit toutes les **Maladies contagieuses**, Dartres, Syphilis, Ulcères, Gonorrhées, Boutons, Rougeurs, Démangeaisons, Douleurs, Goutte, Rhumatismes, toutes les âcretés des humeurs, Vices du sang, etc. Ce médicament agit en toute saison et dispense des tisanes.

A Lyon, à la pharmacie **Quet** rue de la Préfecture, 5. 111

ROB-SAVARESI

DÉPURATO-TONIQUE
Perfectionné
POUR LA PARFAITE GUÉRISON DES
Maladies contagieuses

Faiblesse des organes.
Pertes. Affections cutanées.
Vices du sang.

Les guérisons nombreuses et authentiques opérées chaque jour par ce précieux et puissant *dépuratif* le dispensent de tout éloge et sont les plus beaux titres de ce remède à la confiance publique dont il jouit constamment.

Expéditions par correspondance.

S'adr. à M. TOUSSAINT, ch. pharm. de 1^re classe, **RUE PIZAY, 12**, au 1^er étage, près de l'Hôtel-de-Ville, à LYON.

BOURSE DE PARIS — *Lundi 22 sept. (de midi à 3 h. 1/2.*

RENTES ET ACTIONS (Comptant et à terme)	Précéd. clôture	Dernier cours
3 0/0	sept	57 10	57 10
3 0/0 Jouissance janvier	31	57 17	57 17
3 0/0 Emp. 1869	sept	91 65	91 65
3 0/0 Jouiss. nov.	31	91 85	91 80
5 0/0 Emp. 1872, 14 f. 50 p.	sept	92 05	92 20
5 0/0 Jouiss. 16 août	31	92 22	92 20
4 1/2 0/0 j. 22 sept.	sept	82 ..	81 25
Banque de France	sept	4250 ..	4250 .
Comptoir d'escompte	sept	538 75	536 25
500 f. j. février	31	... .	537 50
Crédit agricole	sept	465 ..	465 .
Crédit foncier	sept	800 ..	795 ..
500 fr. — 250 fr. p.	31	805 ..	797 50
Société générale alg.	sept	... ..	480 ..
Créd. indust. 500 fr. — 125 fr.	31	660 ..	660 ..
Crédit mobilier	sept	390 ..	385 ..
500 fr. j.	31	390 .	387 50
Société de Dépôts. J. nov...	sept	555 ..	... ..
Société générale	sept	570 ..	370 ..
500 fr. — 250 fr. p.	31	... 50	568 75
Crédit lyonnais	sept	... ..	... ..
500 f. — 250 f. p. J. janv.	31	... ..	655 ..
Gaz	sept	513 ..	515 ..
500 fr. j. nov.	31	.. 75	512 50
Paris-Lyon-Méditerran	sept	913 .	912 50
500 fr. j. novembre	31	916 75	912 50
Midi	sept	597 25	597 50
500 fr. j. juillet	31	... 50	... ..
Nord	sept	1012 ..	1012 50
400 fr. j. juillet	31	1015 50	... ..
Orléans	sept	848 75	842 50
500 fr. j. octobre	31	... .	847 50
Ouest	sept	532 50	530 ..
500 fr. j. octobre	31	... ..	... ..
Gaz	sept	710 ..	705 ..
250 fr. j. octobre	31	717 50	706 25
C^e transatlantique	sept	285 ..	285 ..
500 fr. j. juillet	31	286 25	... ..
Canal de Suez	sept	441 25	442 50
500 fr j. janvier	31	445 15	443 75
Suez. — Délégations	sept	426	422 50
Espagne 3 0/0 extérieur	sept	19 2/5	19 5/8
Jouissance juillet	31	.. ./.	.. ./.
Etats-Unis 5 0/0	sept	107 1/8	.. ./.
Jouissance novembre ...	31	.. ./.	.. ./.
Italien 5 0/0	sept	62 50	62 30
Jouissance janv.	31	62 60	62 45
Dette turque 5 0/0	sept	51 75	51 50
Crédit foncier d'Autriche	sept	807 50	796 25
500 fr. jouiss janvier...	31	806 25	797 50
Crédit mob. espagnol	sept	... .	403 75
500 fr. j. janvier	31	410 ..	405 ..
Autrichiens	sept	768 75	765 ..
500 fr. jouiss. janv. ...	31	767 50	766 25
Autrichiens nouveaux	31	... .	... ..
500 f. 200 f. p. j. janvier.	sept	... .	... ..
Sud-Autrichien-Lombard ...	sept	393 75	395 ..
500 fr. jouiss. nov.	31	396 25	393 75
Nord de l'Espagne	sept	... ..	... ..
500 fr. — J. janv. 1865..	31	... .	... ..
Romains. — J. oct. 1865....	31	87 50	85 ..

VALEURS DIVERSES	Précéd. clôture	Dernier cours
Trésor, r. 500 mat. 2e fr. j. janvier.	... .	437 50
Seine, r. 225 fr. int. 9 fr. id.	... ..	240 ..
Ville de Paris 1855-60 r. 500 j. sept.	405 ..	405 .
V. de Paris 1865 r. 500, 325 f. j. août.	437 50	438 75
V. de Paris 1869 r. 400 j. janv.	288 .	287 50
V. de Paris 1871 3/0 r. 400 j. janv.	254 75	254 75
Ville de Bordeaux, int. 3 fr nov.	81 50	82 ..
Ville de Lille 1860 — avril.	87 50	89 50
id. id. 1868 — janv.	... .	83 ..
Ville de Roubaix	... ..	34 75
V. de Bruxelles 1862, int. 3 f. mars	34 75	... ..
V. de Bruxelles 1868, id. janv	... ..	... ..
Foncières 4 0/0 ..... 1. novem.	441 25	445 ..
id. id. 10^e ..... id.	88 50	88 50
id. id. 1855 ..... id	433 75	432 50
id. 4 0/0 ..... id	420	420 .
id. 10^e ..... id.	86 ..	86 .
Communales ..... mai	350 .	352 50
id. 5^e ..... id.	70 ..	71 ..
Agér. 6 0/0 r. à 150 f. j. août.	... .	105 ..
id. 5 0/0 ..... juin.	412 50	415 .
Foncier colonial 5 0/0 r. 500 fr..	... .	... ..
— 6 0/0 r. 600 fr..	367 50	367 50
Orléans 1843, 4 0/0. janvier.	... .	... ..
Rouen 47-49, 5 0/0.. juin	... .	... ..
Hâvre 1854, 5 0/0.... septem	... .	... ..
Lyon 1852-54, 5 0/0. octobre	... .	992 50
Ouest 1852-54, 5 0/0 janvier	... .	960 ..
Est 5 0/0, r. à 650 fr.... juin.	442 50	442 50
Bâle 5 0/0, g. p. l'Etat janv.	... .	451 25
Médit. 5 0/0 g. p. l'Et. oct.	495 .	485 ..
Bourbonnais ..... janvier	276 25	276 25
Médit. 1852-55, gar id.	... .	290 .
Nord ..... id.	280 ..	279 ..
Orléans ..... id.	275 50	275 50
Victor-Emman. gar oct.	272 ..	271 25
Grand-Central ..... anvier.	274 ..	272 50
Genève 1855 ..... id.	272 ..	276 25
id. 1857..... id.	267 50	270 .
Lyon 3 0/0..... oct.	281 25	281 25
Lyon fusion..... janvier.	273 50	273 25
Lyon 1866..... oct.	272 25	272 50
Ouest, g. p. l'Etat .. janvier.	271 25	271 25
Midi, g. p. l'Etat .... id.	272 .	271 75
Est, g. p. l'Etat .... juin.	269 75	270 ..
Ardenn. g. p. l'Etat. janvier.	... .	271 ..
Dauphiné, g. p. l'Etat id.	271 25	272 .
Charentes..... id.	260 ..	255 .
Vendée..... id.	240 ..	240 ..
Romains..... juillet.	173 .	172 ..
Saragosse..... id.	197 50	197 ..
Pampelune..... avril	... ..	... ..
Nord de l'Espagne.. oct.	180 ..	180 ..
— rev. var. oct. 71	115 .	115 ..
Portugais..... janvier	211 ..	210 ..
Eaux, int. 15 fr. r. à 500 fr.....	... .	... ..
Gaz parisien, int. 25 fr.....	... .	420 ..
Transatlant., int. 25 fr. 500 f.	... .	400 ..
Suez, int. 25 fr. r. à 500 fr....	458 75	460 ..
Tabacs d'Italie, int. 27 fr 50....	... .	... ..
Foncier suisse 5 0/0	... .	... ..

Remboursables à 500 fr. — Intérêt, 15 fr. 625 f. R. à 1250 f.

BOURSE DE LYON — *Lundi 22 septembre (de 11 h. à midi 1/2.*

RENTES ET ACTIONS	Au comptant	A TERME Pr Cours	Plus haut	Plus bas	Pr cours
3 0/0	57	57 05	57 15	57 05	57 15
3 0/0 Jouissance	...	d 10	...	d 50	...
3 0/0 Emprunt	57 25	d 25	...	d 1	...
5 0/0 fin. 1871.	91 90	...	...	...	...
Coupures.....	...	d 25	...	d 50	...
5 0/0 Emp. 1872	...	92 17	92 25	92 17	92 22
Coupures ..	92 20	d 25	92 40	d 50	92 30
Libérées		d 25		d 50	...
4 1/2	...	...			
Ob. Très 3 0/0	521 25	...			...
		d 5		d 10	
Italien	...	62 50	62 50	62 40	62 42
Coup. 1000.....	...	d 10		d 50	...
— 100-50.....	62 40	d 25	...	d 1	...
Ob. ville de Paris	253	...	...	...	...
— 250 f. p.	...	d 5	...	d 10	...
Crédit mobilier .	...	...	...	...	...
— Lyonnais.	...	652	...	...	...
		d 5		d 10	
Banque de Paris	...	...	d 10	...	...
Chem. fer Orléa.	...	...	...	...	...
		d 5		d 10	
Paris-Lyon-Méd.	913 ..	916 .	...	...	915 ..
		d 5		d 10	
Sociétés Anonym.	... ..	765	766 87	... ..	766 87
— nouvelles	... ..	d 5	770 .	d 10	...
		d 5	...	d 10	...
Lombards-Vénit	393 .	395	...	...	...
		d 5	...	d 10	...
Mobilier Espagn.	... ..	407 ..	...	...	...
		d 5	...	d 10	...
Canal Suez...	445 .	445 .	...	...	443 .
		d 5	...	d 10	...
Délégations....	425 .	...	...	...	...
		d 5	...	d 10	...

PRIMES POUR LA LIQUIDATION PROCHAINE — Reporté.

	d 10	d 25	d 50	d 1	
3 0/0	...	...	...	...	...
5 0/0	au 15	92 90	...	...	...
— 1872	...	...	93 15	...	...
au 15	...	...	...	...	...
Italien	...	...	...	...	...
	d 5	d 10	d ..	...	...
Obl. Trésor....	...	...	...	...	...
Crédit Mobilier .	...	...	...	...	...
Lyonnais.	...	...	...	...	...
Ch. fer Orléans.	...	...